



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Mobilisation,  
rendez-vous  
en janvier 2008**

**Musées gratuits  
pour tous ?**

**Qualifications :  
les voix de la formation**

LE 16 FÉVRIER 2006, LA BELGIQUE A VOTÉ LA LOI CONTRE LES BASM

# QUE FAIT LA FRANCE ?

> [www.sousmunitions.org](http://www.sousmunitions.org)



Pendant et après les conflits, les BASM, les bombes à sous-munitions tuent et mutilent des milliers de civils, en toute impunité. D'apparence inoffensive, ces armes arrachent la main, le bras ou la jambe de ceux qui les touchent, adultes et surtout enfants.

Le 16 février 2006, la Belgique a été le premier pays au monde à interdire cette arme. En France, le combat pour leur interdiction a besoin de vous : mobilisez-vous avec le projet « NO BASM », en signant la pétition, en alertant votre entourage, en interpellant vos représentants politiques... Chaque geste compte ! Rendez-vous sur le site [sousmunitions.org](http://sousmunitions.org)

**HANDICAP  
INTERNATIONAL**



**NON AUX  
BASM**  
ENFANTS & SOLDATS-TERRIBLES



Revue de la  
Fédération Syndicale  
Unitaire  
3,5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 90 30  
Fax : 01 48 01 02 52  
Internet :  
http://www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur  
de la publication :  
Gérard Aschieri  
Rédaction :  
Marianne Baby  
Jean-Michel Drevon,  
Émmanuel Guichardaz  
Élizabeth Labaye,  
Claudie Martens,  
Jacques Mucchielli,  
Conception :  
agence Naja

Publicité :  
Com d'habitude  
publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03

Handicap  
international p. 2  
Institut p. 16  
Aides p. 31  
GMF p. 32

Compogravure : CAG  
Impression : SIEP

Prix au numéro :  
0,40 €  
Abonnement : 4 €  
Si vous changez  
d'adresse, veuillez  
communiquer  
vos nouvelles  
coordonnées  
à votre syndicat.



## sommaire

### sociales

Après le 20 novembre

5

Réforme de la carte judiciaire

7

### publiques

Pour un réseau européen  
de services publics

9

### éducatives

Universités

12

Premier degré

14

### culture

Gratuité des musées

28

### rencontre

Patrick Viverer

30

## DOSSIER

### Qualifications : les voix de la formation

Le développement des  
voies technologique et  
professionnelle est visé par  
les choix inquiétants.  
État des lieux, projets et  
enjeux pour comprendre  
la réforme à venir.



### Dialogue social

Pour la FSU, la  
représentativité doit être  
fondée essentiellement  
sur l'audience pour  
redonner force et  
légitimité au syndicalisme.



## édito Déterminés



Gérard Aschieri

**S**'il est une leçon à tirer des conflits de ces dernières semaines c'est que le gouvernement est capable de prendre en compte les rapports de force dès lors qu'ils existent : il fait des concessions, parfois notables, tout en s'efforçant de maintenir ses orientations. C'est ainsi que la grève du 20 novembre a contraint le ministre de la fonction publique à engager des négociations salariales et à y intégrer la question de la valeur du point d'indice et celle de la grille ; en revanche il fait tout pour esquiver la question du rattrapage des pertes de 2000 à 2007 et il maintient intégralement sa politique de suppression d'emplois.

Qu'en déduire ? consolider et amplifier ce rapport de forces, maintenir l'unité la plus large, mener campagne auprès de l'opinion et placer une nouvelle étape d'action. C'est ce que propose la FSU pour janvier.

C'est d'autant plus indispensable que se profile une « réforme de l'État » qui va tailler dans le vif des services publics et que se dessine une politique éducative remettant en cause une école assurant la réussite de tous.

La FSU sera au rendez-vous de la mobilisation, d'ici là, bonnes fêtes !

## Victoire des infirmières finlandaises

À l'initiative du principal syndicat des personnels de santé, Tehy, 12 800 infirmières avaient décidé de démissionner en bloc le 19 novembre, faute d'accord avec leur employeur (les municipalités). Elles réclamaient une augmentation de 24 % sur 2 ans alors que l'employeur n'en acceptait que 12 %. Une semaine avant les « démissions en masse », une loi avait été votée par le parlement pour permettre aux autorités hospitalières de réquisitionner les infirmières, ce qui a provoqué un tollé des organisations syndicales. Les menaces de démissions touchaient surtout les services très sensibles : urgences, accouchements, chirurgie. Des opérations avaient déjà été reportées. Dans certains de ces services, 70 à 100 % du personnel infirmier s'était déclaré officiellement démissionnaire. Finalement leur détermination l'a emporté et l'employeur a accepté l'augmentation de 24 % sur 4 ans, ce qui nécessitera sans doute une augmentation des impôts locaux.

> EUROPE

# Le traité modificatif ratifié le 1<sup>er</sup> janvier ?

À l'issue du sommet de Lisbonne des 18 et 19 octobre, les 27 chefs d'État et de gouvernement ont approuvé les orientations du Traité modificatif qui a été signé le 13 décembre pour être soumis ensuite à ratification par les différents pays avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le traité soumis à adoption connaît des modifications par rapport au traité constitutionnel de 2005. La FSU prend acte de l'abandon de la valeur constitutionnelle du « Traité » ainsi que du retrait de constitutionnalisation des objectifs comme « la concurrence libre et non faussée ». Cela est à mettre à l'actif du NON au référendum de 2005. Cependant les grandes orientations originelles du traité constitutionnel que la FSU avait désapprouvées sont inchangées ce qui conduit la FSU à s'opposer à ce nouveau projet. Ainsi la clause de « non atteinte à la libre concurrence » reste la règle générale applicable aux services publics, la dimension sociale de l'Europe n'y est pas renforcée. Concernant la laïcité, la référence au dialogue nécessaire entre l'UE et les religions a disparu, mais est maintenue la référence au rôle essentiel de l'héritage religieux.

Le FSU porte un autre projet pour l'Europe, une Europe lui permettant de faire face aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux, fondée sur la justice



© NETANGENAJA

sociale, la solidarité et la coopération, le développement durable. Cela passe par plus d'implication des citoyens, plus de démocratie, le développement de grands projets solidaires autour des questions de l'éducation, de la recherche, de la santé, de l'énergie, des grands équipements collectifs. Cette ambition nécessite en particulier des services publics affranchis du principe de la libre concurrence et l'adoption d'une directive cadre. Après le non des Français au TCE en 2005, le débat démocratique et la consultation des citoyens, par voie de référendum s'imposent sur le traité de Lisbonne dans le cadre du processus de ratification. En ce sens, la FSU s'adressera aux parlementaires afin qu'ils n'entérinent pas par leur vote en congrès le refus de la consultation référendaire.

CLAUDIE MARTENS

## MÉTIER

## Le Père Noël est agent territorial !

Après avoir travaillé en tant qu'agent communal pendant 26 ans, Pascal Astier est maintenant chargé de l'entretien général (chauffage, électricité, espaces verts...) au collège d'Ambazac (87). Il est adjoint technique au Conseil Général de la Haute Vienne.

Dans son établissement, il côtoie les TOS de l'éducation nationale, qu'ils aient ou non opté pour la territoriale. « Il n'y a pas de problème de cohabitation. Les collègues m'ont beaucoup interrogé sur mon statut, sur les avantages et inconvénients avant de prendre leur décision. De fait, beaucoup ont opté pour le passage à la territoriale ».

Mais Pascal est aussi, dans l'âme, un militant syndical et associatif. Son syndicat, le SNUCLIAS, ayant rejoint la FSU, il pense « qu'on a fait le bon choix ». Cependant, militer dans un syndicat de la territo-



Pascal Astier

Adjoint technique dans un collège de Haute-Vienne

riale n'est pas toujours facile : « les problèmes de relations avec l'employeur sont comparables à ceux que l'on rencontre dans le privé. Et ce n'est pas forcément en fonction de la couleur politique de la collectivité ».

De son passé d'agent communal, il retient, outre son activité syndicale, un engagement associatif au sein de l'amicale des personnels, pendant près de 7 ans. Ce qui lui aura valu d'exercer - à titre gracieux, bien sûr - la fonction de Père Noël pour les enfants de ses collègues, lors des festivités organisées par l'amicale. Et, bien sûr, le Père Noël état d'une générosité sans limite, il a également accepté de le faire pour l'école maternelle de son quartier. Il tire de cette expérience au moins un enseignement : « les enfants ne sont pas dupes, mais ils ne le montrent pas et se prêtent volontiers au jeu ».

# Dans la dynamique du 20 novembre



© NETANGENAJA

La période récente a été marquée par une défiance accrue de l'opinion vis-à-vis de la politique économique et sociale menée par Nicolas Sarkozy et son gouvernement, notamment sur la question du pouvoir d'achat, et par une mobilisation sociale marquante. Avec le fort mouvement des régimes spéciaux, la réussite de la grève des fonctionnaires du 20 novembre, également celle de l'ANPE, le 27 novembre, la journée d'action de la justice le 29, les mouvements étudiants et lycéens contre la LRU et le budget 2008 et des personnels, ont marqué le paysage social ces dernières semaines. Les derniers événements en banlieue montrent que rien n'a été réglé sur le fond après les crises de 2005.

Face à ces mouvements le gouvernement a cherché à diviser et fait certaines concessions, parfois notables, sans toucher au cœur de sa politique. Ne répondant pas aux besoins de la société, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat, il poursuit dans sa volonté de mettre en œuvre des « réformes » qui sont autant de remises en cause des acquis et des protections des salariés : démantèlement de

la protection sociale, attaques contre le code du travail, abaissement du niveau des pensions et limitation de leur revalorisation, restriction du périmètre de l'État, attaque du statut de la fonction publique et mise en cause du service public d'éducation et de recherche...

Dans cette situation le mouvement syndical doit débattre avec les salariés, les convaincre et les rassembler à partir des revendications pour construire un rapport de force associant public et privé, travailleurs stables et précaires, jeunes et anciens. Il faut pour cela, tout en mobilisant à partir des revendications spécifiques à chaque catégorie, mettre en évidence la cohérence des enjeux et mener sans relâche une campagne en direction de l'opinion.

La FSU appelle les personnels à peser sur les négociations salariales du 17 décembre. Si ces négociations ne répondent pas aux exigences portées par les personnels le 20 novembre, elle propose aux autres organisations syndicales qui se réuniront à l'issue du 17 décembre de décider une nouvelle journée de grève unitaire dans la fonction publique dès janvier. Il s'agit de constituer une nouvelle étape dans la construction d'un mouvement d'envergure pour les salaires et le pouvoir d'achat, l'emploi public, pour la défense de nos statuts et des retraites.

La FSU prendra dès le printemps prochain l'initiative d'organiser une journée d'action nationale contre la précarité en réunissant le maximum de personnels précaires et fera des propositions pour la résorption de la précarité dans la FP.

MARC BRUYÈRE

Les annonces faites par le président de la république à l'issue du conseil de modernisation des politiques publiques n'ont donné lieu à aucun débat démocratique préalable. Les propositions formulées s'inscrivent dans une logique comptable où la volonté de réduction des dépenses l'emporte sur celle de la réponse aux besoins, elles visent à accentuer les redéploiements au détriment des missions de services publics et de leurs agents. Le risque est fort de voir disparaître l'apport spécifique de certains services publics au profit d'un appel au privé. La démarche de RGPP néglige la qualification et la formation des personnels pour se placer dans une logique de concurrence, d'alourdissement de la charge de travail voire de remise en cause de garanties statutaires. L'organisation pyramidale mise en avant pour les administrations territoriales et le rôle accru des préfets de région, menacent les services déconcentrés de l'État au niveau départemental et vont à l'encontre d'un fonctionnement et d'un contrôle démocratique des services publics permettant l'intervention des usagers, des citoyens et des personnels.

## Dans la fonction publique

*Dans la fonction publique, la grève et les manifestations très réussies du 20 novembre ont contraint le gouvernement à l'ouverture de négociations en décembre 2007 sur les rémunérations et il a dû concéder le principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écrasement, ainsi que le principe d'une négociation annuelle sur les salaires. Mais il n'envisage pas de mesure pour 2007 et reste ambigu sur le contenu du mécanisme de maintien du*

*pouvoir d'achat qu'il propose. Il ne répond pas sur les suppressions de postes, le développement de la précarité, la casse des statuts et la réduction du champ des services publics. Comme le président vient de le confirmer la Révision générale des politiques publiques se poursuit avec le seul souci de justifier des coupes claires d'une ampleur inégalée. La conséquence en sera une remise en cause des missions du Service public.*



## Grenelle de l'insertion

Piloté par Martin Hirsch, il se déroulera sur plusieurs mois et élaborera des propositions concernant notamment une réforme des contrats aidés (aujourd'hui il en existe de différents types), qui pourraient être fusionnés en un « contrat unique d'insertion ». Une réforme des minima sociaux est sur les rails, car là aussi il en existe plusieurs, créés en fonction des publics, auxquels s'ajoute le RSA (revenu de solidarité active), expérimenté dans quelques départements et qui a vocation à être généralisé. La France compte environ 7 millions de travailleurs pauvres, chômeurs, et leurs familles vivant avec moins de 817 euros par mois. Il y a urgence à s'emparer de cette question : une bataille d'envergure contre la pauvreté suppose d'être menée en lien avec les politiques d'emploi et de salaire, et des politiques fiscales redistributives.

# Régimes spéciaux

Engagés dans des négociations difficiles, les syndicats des régimes spéciaux s'interrogent : comment peser sur l'issue des négociations pour obtenir davantage, en évitant les accusations de surenchère et l'isolement dans l'opinion ?

Après les salariés d'EDF, ceux de la RATP et de la SNCF ont déposé des préavis de grève. Ainsi à la SNCF, la CGT et la CFE-CGC avaient décidé d'appeler à la grève le 13, dans un contexte de désunion syndicale, les modalités d'action ne faisant pas l'accord : la CFTC-cheminots souhaitait une grève reconductible à compter du lundi 17 décembre, veille de la réunion conclusive des négociations. Sud rail et FO étaient favorables à une nouvelle grève reconductible, l'UNSA qui souhaitait une grève carrée mais unitaire, ne se joignait pas à l'appel tandis que la CFDT ne souhaitait pas de grève avant la fin des négociations.

La CGT estimait que « le compte n'y était pas » sur le maintien et l'amélioration du régime spécial, sur l'emploi et sur le fret ; et des désaccords profonds subsistaient sur le cadrage de la réforme ; tout en reconnaissant qu'au cours des négociations (tripartites entreprises, état, syndicats) « des avancées non négligeables ont été obtenues », résultat du rapport de forces, notamment sur les rémunérations : création d'un 10<sup>e</sup> échelon, mesures de déblocage de fin de grille, intégration de la gratification d'exploitation et de vacances dans le salaire liquidable, intégration de la prime de travail dans la prime de fin d'année et relèvement du



© NETANGEL/AA

minimum de la pension de réversion de 50 à 54 %. Les difficultés de l'unité et la prolongation des négociations ont finalement amené la CGT à retirer son préavis tout en restant mobilisée.

À la RATP, après avoir déposé un préavis, la CGT/RATP qui réclamait notamment des avancées concrètes sur l'élaboration d'un mécanisme de péréquation entre l'évolution des pensions et celle des métiers, la réévaluation annuelle des basses pensions, la prise en compte des années d'études, et la réouverture des négociations salariales, a décidé de n'appeler finalement qu'à des débrayages en raison des réponses qu'elle avait obtenu de la direction.

ELIZABETH LABAYE

## Retraités mobilisés

*Les retraités n'acceptent pas la dévalorisation de leur pouvoir d'achat, et en particulier le retrait sur les pensions de 2008 d'un prétendu trop perçu au titre de leur pension en 2007 : l'écart entre l'inflation prévue (1,8 %) et l'inflation estimée (1,3 %). En réalité, celle-ci, supérieure à 1,5 % en octobre s'approcherait de 2 % en fin d'année.*

*Cette provocation gouvernementale - qui conduit à réduire l'ajustement des pensions - se trouve confirmée par le silence présidentiel sur le pouvoir d'achat des retraités : 13 millions d'ignorés dont 600 000 ont des pensions inférieures à 800 euros par mois.*

*La FSU sera reçue dans les prochains jours avec la SFR par Xavier Bertrand avant que ne se réunisse la conférence sur la revalorisation des pensions du régime général. Au-delà de la seule restitution des 0,5 % (l'application restrictive de la loi Fillon), la FSU y fera valoir d'autres propositions pour les retraités.*

*Dans les départements comme au plan national les SFR/FSU sont progressivement mises en place : elles interviennent dans le débat public aux côtés des UCR et avec la FGR-FP ; le CDFN des 8 et 9 décembre les invite à poursuivre dans l'unité la plus large la mobilisation sur le pouvoir d'achat et la revalorisation des pensions.*

*Réunie le 10 décembre la SFR nationale s'est fixé un plan de travail et de contacts avec les SFR départementales : sections départementales et syndicats nationaux en seront informés.*

&gt; JUSTICE

# Réforme de la carte judiciaire

La nouvelle carte judiciaire se met en place mais la ministre a dû revoir ses ambitions à la baisse.



© YVES TRÉVERSINAJA

Une « entente syndicale » composée du Syndicat de la Magistrature (SM) et de trois syndicats de fonctionnaires de justice avait appelé à un mouvement national de grève le jeudi 29 novembre pour protester contre la réforme de la carte judiciaire. Dans les grandes villes, comme Bordeaux, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg ou Toulouse, des manifestants se sont réunis par centaines devant les palais de justice et une manifestation des 181 bâtonniers, en robe, a eu lieu devant l'Assemblée nationale.

En mai 2007, quelques jours après sa nomination comme Garde des sceaux, Rachida Dati avait lancé cette réforme visant à réorganiser les 1120 juridictions existant actuellement sur le territoire, et dont la dernière révision datait de 1958.

Très vite cependant, la méthode utilisée, le manque de transparence et la volonté évidente de réaliser cette réforme à l'économie ont amené le ministre de la Justice à mettre sur pied un comité de pilotage, chargé d'organiser la consultation. La garde des sceaux se rendra elle-même dans les 35 cours d'appel de France pour expliquer sa réforme. Un « tour de France » qui, loin d'apaiser les esprits, engendrera pratiquement à chaque fois des manifestations, parfois spectaculaires (grève de la faim, tribunaux enchaînés...), mobilisant, au-delà des magistrats et fonctionnaires de justice concernés, les avocats, les élus locaux... Il est vrai que dans un certain nombre de cas, ils apprennent la disparition de tel ou tel tribunal... avant que la ministre n'arrive sur place pour l'annoncer officiellement ! Même des élus UMP dénoncent, devant la presse, le « fait du prince ».

Si les magistrats n'ont jamais contesté la nécessité d'une réforme de la carte judiciaire, « celle-ci aurait dû se faire dans la concertation, avec comme objectif d'améliorer la qualité du service de la Justice » souligne le Syndicat de la Magistrature qui souhaite notamment une réflexion sur les différents types de contentieux et la prise en compte des besoins de justice des populations et des territoires, ce qui n'a pas été le cas.

Il est vrai qu'il est pour le moins paradoxal de proposer un démantèlement de la justice de proximité en le présentant comme une œuvre de modernisation !

Au final, après certaines concessions, mais aussi des intimidations, des mutations arbitraires, la réforme est imposée, à la baisse cependant puisque 23 tribunaux de grande instance sont amenés à disparaître d'ici 2011, contre 90 à l'origine...

EMMANUEL GUICHARDAZ

## Suppressions

La réforme prévoit la suppression d'ici à 2011 de plus de 300 juridictions jugées trop petites, 178 tribunaux d'instance sur 476, 23 tribunaux de grande instance sur 181, 55 tribunaux de commerce sur 160, 63 conseils de prud'hommes sur 271. Des mesures d'accompagnement individualisées sont prévues pour les magistrats et fonctionnaires concernés, et des compensations financières pour les avocats ont été annoncées. Sur le coût total de cette opération, la Garde des sceaux est restée évasive.

## 3 questions à Hélène Franco : « Un projet autoritaire »

**Quelles sont les conséquences de la réforme de la carte judiciaire imposée par le Garde des Sceaux, et que vous dénoncez ?**

C'est un projet préparé et annoncé autoritairement par le Garde des sceaux, se résumant à un catalogue de suppressions de 300 juridictions, parmi lesquelles 176 tribunaux d'instance et 63 Conseils de prud'hommes. Or, ce sont justement ces juridictions qui assurent la justice de proximité, aujourd'hui la plus accessible et qui donne le plus de satisfaction aux justiciables.

**Où en est la mobilisation à ce sujet ?**

Après le mouvement national d'action et de grève organisé par l'entente syn-

dicale, couronné par une manifestation à Paris où se sont retrouvés des magistrats, des fonctionnaires et des avocats, la mobilisation reste forte au sein des personnels de justice, au-delà même des seules juridictions menacées de suppression. Par ailleurs nous avons lancé le 5 décembre un appel à différer les tâches administratives qui submergent de plus en plus les personnels (par exemple, les recensements statistiques).

**Quelle autre réforme de la Justice préconisez-vous ?**

Nos exigences tournent autour de trois axes principaux : faire respecter pleinement la mission constitutionnelle des magistrats qui est de garantir la liberté individuelle, renforcer l'in-



Hélène Franco, secrétaire générale du Syndicat de la magistrature.

dépendance de l'autorité judiciaire, et améliorer le service rendu aux justiciables. Au regard de ces trois priorités, l'action de Madame Dati, tant par ses méthodes que par sa réforme, est très négative.

## Grenelle de l'environnement : remises en cause inacceptables

Jeudi 6 décembre, sont parus les décrets sur les OGM censés mettre en œuvre la décision issue du grenelle de l'environnement de « geler » leur culture. Les textes prévoient de suspendre la commercialisation du maïs MON 810, le seul autorisé en France, jusqu'en février 2008, date prévue pour l'adoption de la loi qui définira les conditions de culture de ces plantes. On est donc bien loin de l'annonce de Jean-Louis Borloo, qui parlait d'activer la clause de sauvegarde prévue au niveau européen. Après l'annonce faite par François Fillon de l'ouverture pour 2015 d'un barreau autoroutier entre Saint-Etienne et Lyon (A45), la publication des décrets renforce le sentiment que les mesures décidées au Grenelle sont une à une remises en cause dans le processus de mise en œuvre. Ce n'est pas acceptable. La FSU demande que le gouvernement respecte ses engagements et que le suivi des mesures associe les cinq collèges constitutifs du Grenelle représentants de l'État, des collectivités locales, du patronat, des salariés et des associations de protection de l'environnement.



© DÉVROLLE.FR

> CONFÉRENCE SOCIALE

# Agenda chargé



© NETANGE/NAJA

Nicolas Sarkozy a invité les partenaires sociaux à une conférence sociale le 19 décembre dans le domaine du travail et des relations sociales.

« Je veux rendre hommage aux partenaires sociaux, Je ne peux réformer sans eux ! a-t-il proclamé ».

Le but est d'établir l'agenda social pour 2008. Certes le dialogue est à l'ordre du jour, mais a averti le président, si cela n'aboutit pas, « je prendrai mes responsabilités et déciderai de ce qu'il faut faire » !

Les sujets prévus sont vastes : le pouvoir d'achat, le marché du travail, la formation professionnelle, la représentativité syndicale et l'hôpital notamment. Dans le détail, la conférence sociale pourra traiter de « l'assouplissement des 35 heures » de « la conditionnalité des allègements de charges » et du « travail du dimanche », des sujets extrêmement sensibles donc. On pourrait y discuter de la « sécurisation des parcours professionnels », mais ce sera pour « donner davantage de flexibilité aux entreprises » et « en même temps davantage de garanties aux salariés », sans doute en remplaçant le contrat par

une séparation à l'amiable comme le souhaite le patronat ? La conférence ne s'annonce donc pas sous les meilleurs auspices. Certains syndicats ont réagi à cette annonce perçue comme une forme de pression sur les partenaires sociaux qui sont en train de négocier notamment sur la réforme du marché du travail. La CFDT estimant notamment que le gouvernement « ne respectait pas les règles du dialogue social » en annonçant une loi sur le pouvoir d'achat sans en discuter préalablement avec les syndicats ; elle a rappelé qu'« il n'est pas question que les entreprises puissent s'exonérer des 35 heures, qui doivent rester la durée légale hebdomadaire de travail et le seuil de déclenchement de la majoration de salaire ».

Le lendemain se tiendra la conférence sur la revalorisation des pensions de retraites, prévue par la loi. Pour R. Hadas-Lebel, Il serait à cette occasion préférable de travailler à des mesures ciblées sur les bas salaires plutôt que « d'envisager des hausses généralisées de pensions » ! Les retraités sont prévenus.

ELIZABETH LABAYE

## Grève à l'ANPE

Le 18 décembre, les agents de l'ANPE seront en grève à l'appel de leurs syndicats et notamment du SNU-TEFI pour exiger le retrait du « projet Lagarde », qui prévoit la fusion entre l'UNEDIC et l'ANPE.

Ils réclament également un statut d'agent public, une revalorisation immédiate de la grille indiciaire et bien sûr le maintien de l'ANPE, pour améliorer la mission d'aide et de conseils aux usagers, alors que le projet a essentiellement pour objet un contrôle accru des chômeurs, et moins d'indemnités.



&gt; SERVICES PUBLICS

# Pour un réseau européen

Douche froide à Bruxelles : alors que la CES venait de remettre à la Commission une pétition de 510 000 signatures revendiquant un cadre juridique pour les services publics dans l'Union européenne, la Commission a refusé tout net de s'engager dans cette voie, confirmant ainsi une position qu'elle soutenait de longue date. Pourtant, ce cadre juridique



était demandé par une multitude d'acteurs (Comité européen des régions, Celsig, CEEP, collectifs pour la reconnaissance des services sociaux d'intérêt général,...), et la veille du refus de la Commission, les maires de dix capitales européennes avaient signé avec la CES une déclaration en faveur des services publics.

En effet, le droit communautaire ne reconnaît les services d'intérêt économique général que comme une dérogation exceptionnelle au droit de la concurrence, et toute législation protégeant les services publics, toute aide publique sont susceptibles d'être attaquées devant la Cour de justice européenne qui, de ce fait, dispose du pouvoir de limiter la souveraineté des États et des collectivités locales à définir leurs services publics et place les opérateurs des services publics dans une insécurité juridique permanente.

La douche est d'autant plus froide que le nouveau Traité pouvait laisser espérer des

avancées vers une sauvegarde juridique des services publics. Le nouvel article 14 donne la possibilité au Parlement et au Conseil de légiférer en codécision et un protocole annexé aux Traités reconnaît aux États la compétence d'organiser les services publics non marchands et précise les valeurs qui gouvernent les services publics marchands.

Alors que les observateurs s'accordaient pour dire qu'au-

delà des promesses contenues dans ces textes, tout restait à faire, la Commission, avec un cynisme dont elle a le secret, a déclaré que le débat engagé depuis une dizaine d'années était clos et qu'il n'était nul besoin de légiférer davantage puisque le nouveau Traité était une réponse suffisante. C'est dans ce contexte que le réseau sur les services publics en Europe s'est réuni à Bruxelles les 5 et 6 décembre. Ce réseau, constitué dans le cadre du FSE, tente de mettre en place, avec des forces encore limitées, un lieu commun d'échanges, de réflexions et de mobilisations. Par exemple, la bataille réussie en Allemagne et conduite par des syndicats, des associations dont Attac et des partis, pour stopper la privatisation du rail, est un exemple intéressant.

Une nouvelle journée est organisée à Bruxelles sur la privatisation de l'eau début janvier.

DANIEL RALLET

## Exonération contestable !

Pour la troisième année consécutive, l'Éducation Nationale pourrait se voir exonérée de sa contribution au FIPHFP, l'organisme chargé de récolter les pénalités versées par les employeurs publics qui ne respectent pas le taux d'emploi de 6 % de personnes handicapées. Un amendement proposé par le gouvernement vise en effet à lui permettre de déduire de sa contribution les salaires versés aux auxiliaires de vie scolaire (AVS). L'ensemble des organisations syndicales et des associations du handicap\*, membres du FIPHFP, ont condamné dans un communiqué commun cette disposition.

Il faut bien sûr augmenter le nombre d'AVS qui interviennent auprès des élèves, mais ceux-ci relèvent des obligations de service public de l'éducation nationale. Il faut aussi trouver des solutions pour permettre à plus de personnels en situation de handicap d'intégrer et de travailler dans l'éducation nationale. Mais sans contourner la loi !

(\* CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC, CGC, FNATH, APF, UNISDA, UNAPEI, UNAFAM, CNPSAA.

## pouvoir d'achat

*Le discours de Sarkozy sur le pouvoir d'achat, centré autour du « travailler plus pour gagner plus » avec quelques jours plus tard un appel à ouvrir les magasins le dimanche, se traduit par la multiplication des HS qui remettent en cause la durée du travail légal. Dans la Fonction Publique, la grève du 20 novembre a contraint le gouvernement à l'ouverture de négociations en décembre 2007 sur les rémunérations. Le ministre Woerth a dû concéder l'acceptation du principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écrasement, ainsi que du principe d'une négociation annuelle sur les salaires. Un rendez-vous est d'ores et déjà annoncé pour le printemps afin de discuter de 2009. S'il s'est dit prêt dans le cadre de mesures générales, à augmenter la valeur du point d'indice, il reste ambigu sur le contenu du mécanisme de maintien du pouvoir d'achat qu'il propose. Il n'envisage pas de revenir sur 2007 et les pertes de pouvoir d'achat accumulées.*

*En ce qui concerne les heures supplémentaires et des mesures éventuelles sur le compte épargne temps, les organisations syndicales de la FP ont rappelé leur volonté de les traiter en dehors du sujet « pouvoir d'achat ».*

*La FSU, a proposé de mettre en débat une grève en janvier si la réunion du 17 n'apportait pas de réponses satisfaisantes. Les organisations syndicales ont convenu de se retrouver après la première séance de négociation du 17 décembre, afin de faire le point et décider des suites.*

# Le dialogue social

Le chantier de la représentativité syndicale ouvert en octobre concerne aussi le secteur public.

De tous les chantiers ouverts par le gouvernement, celui sur le « dialogue social » est l'un de ceux qui pourrait durablement faire bouger et évoluer une situation bloquée depuis plusieurs décennies.



« Rendre la parole aux salariés, leur permettre d'exprimer réellement leur choix entre divers syndicats, sans tri préalable de l'administration ou de l'employeur, c'est redonner force et légitimité au syndicalisme. »

Le contexte social marqué à la fois par une offensive patronale contre les conquêtes syndicales et par la conjonction d'un émiettement syndical et

d'une faiblesse d'implantation dans les PME-TPME comme auprès des salariés les plus précarisés, ou des chômeurs, posait crûment la question de la « représentation » des salariés, déconnectée de règles instituées à la fois pour permettre des accords « minoritaires » contournant les principales organisations du secteur (CGT dans le privé ; FEN, puis FSU dans le public) mais aussi pour écarter de nouvelles organisations (FSU, SUD, UNSA) apparues récemment dans le champ syndical.

Ouverte début octobre 2007 dans le secteur privé par le Ministre Xavier Bertrand, la conférence sur le « dialogue social » a été suivie peu de temps après par l'ouverture d'une conférence identique pour le secteur public, pilotée par la DGAFP et ouverte aux huit fédérations de fonctionnaires (FSU, CGT, FO, CFDT, UNSA, CFTC, CGC et Solidaires)

Cette conférence, qui en novembre et décembre a enchaîné plusieurs séances de travail, fut organisée autour d'une série de six thèmes, faisant chacun l'objet d'une fiche :

- Moderniser les critères de représentativité.

- Renforcer la place de la négociation.
- Renforcer le dialogue social interministériel et inter-fonctions publiques.
- Réformer les Commissions Administratives Paritaires.
- Renforcer la légitimité des Comités Techniques Paritaires.
- Moderniser les droits et moyens des organisations syndicales.

Pour la FSU, comme pour les autres syndicats victimes de la loi Perben, la question essentielle était bien sûr celle relative à la représentativité. Pour elle, la représentativité doit être fondée sur des critères transparents et incontestables, et essentiellement assise sur l'audience. Comme le rappelait la résolution adoptée lors du congrès fédéral de Marseille : « Rendre la parole aux salariés, leur permettre d'exprimer réellement leur choix entre divers syndicats, sans tri préalable de l'administration ou de l'employeur, c'est redonner force et légitimité au syndicalisme. »

La FSU proposa donc qu'une rénovation des règles de la représentativité, se base sur trois principes : - garantir à tout syndicat légalement constitué de se présenter à une élection professionnelle - rétablir un scrutin à un seul tour ouvert à tout syndicat légalement constitué - procéder régulièrement en se basant sur les votes émis par les personnels, à une appréciation de la représentativité des différentes organisations syndicales, dont découlerait pour une période donnée, un certain nombre de droits.

Sur ces points clés, une très nette majorité des fédérations de fonctionnaires s'est exprimée en accord avec ces propositions. Les mêmes cinq organisations (CGT, CFDT, FSU, UNSA et Solidaires) ont voté ou soutenu l'avis rendu majoritairement par le CES en novembre 2006, visant à rénover les règles de la représentativité en les basant sur le seul vote des personnels. Ni FO, ni la CFTC, ni la CGC, ne souhaitent voir modifier les règles restrictives : trois organisations, représentant respectivement 17,1 %, 3,3 % et 2,3 % des agents de la Fonction publique ; soit, à elles trois 22,7 % de l'ensemble des agents des trois fonctions publiques !

Reste ensuite en suspens le choix de

## « Un peu d'histoire »

Circulaire Parodie de mai 1945 définissant les 5 critères de représentativité (effectifs, indépendance, cotisations, expérience et attitude patriotique durant la guerre.

11 février 1950 : loi sur les Conventions Collectives ; ne peuvent les signer que les syndicats représentatifs.

1966 : deux ans après la décision majoritaire de transformer la CFTC en CFDT, celle-ci obtient la représentativité (que la CFTC « maintenue » n'avait jamais perdue...) La représentativité de la CGC est cantonnée au secteur de l'encadrement.

1982 : Lois Auroux qui renforcent les prérogatives du « club des cinq » (CGT-CFTC-CFDT-FO-CGC).

Décret Le Pors sur les nouvelles règles de représentativité au Conseil Supérieur de la FP, les sièges sont attribués en fonction du nombre de voix obtenues.

Années 80-90 : apparition de nouveaux syndicats Sud, FSU, UNSA

1996 : Loi Perben qui limite les sièges aux Conseils Sup aux seules organisations syndicales représentées dans les trois fonctions publiques.

2004 : Loi Fillon : refus de la représentativité élargie de l'UNSA

mai 2006 : Rapport Hadas-Lebel

29 novembre 2006 : Avis du Conseil Économique et Social « Consolider le dialogue social ».





© NETANGE/NAJA

l'élection qui devrait permettre de mesurer cette représentativité. Entre la position des uns (le CTP pour la CFDT, la CFTC et la CGC; les élections prud'hommes pour l'UNSA; les CAP + les Commissions consultatives de non-titulaires pour FO et la FSU) et l'absence de position des autres (CGT, Solidaires) l'Administration devra choisir, en se basant également sur l'avis très majoritairement exprimé par les organisations syndicales (seule la CGC y étant opposée), en faveur d'un scrutin de liste.

Sur les autres points abordés, des convergences et des croisements pourraient permettre là aussi de dégager une position faisant l'objet d'un accord majoritaire avec les principales organisations syndicales.

Il est temps que les choses changent. Première fédération dans la fonction publique d'État, et à l'Éducation Nationale, la FSU s'est ainsi vue refuser le droit de déposer une liste pour l'élection de la CAP... des chefs d'établissements! Dans d'autres ministères, la « représentativité » de certaines listes déposées par nos syndicats pour le renouvellement d'instances paritaires a été systématiquement déniée par l'administration (aux Affaires Étrangères, à l'Intérieur, au Trésor...) et même au sein du Ministère du Travail.

Le gouvernement doit laisser les salariés décider librement eux-mêmes du choix de leurs représentants par un scrutin à un seul tour, où chaque syndicat légalement constitué doit avoir le droit de se présenter.

C'est autour de ces principes que la

FSU continuera d'intervenir et d'agir au sein de ce chantier du « dialogue social », pour obtenir l'abrogation de toutes les dispositions qui ont introduit ces restrictions aux libertés de candidature et de choix.

MICHEL ANGOT

## Succès pour les syndicats de la FSU

*Les élections professionnelles chez les infirmières, les assistants sociaux et les personnels administratifs de l'éducation nationale sont marquées par de nouveaux succès des syndicats de la FSU.*

- *Les infirmières accentuent leur confiance au SNICS.*

*Avec ce vote massif (61,65 % des voix, 70 % de participation), les personnels ont réaffirmé leur volonté d'obtenir une revalorisation de leur diplôme et carrière, le refus de toute tentative de décentralisation et la création des postes pour assurer leurs missions et améliorer les réponses à apporter aux élèves et aux étudiants.*

- *Le SNUAS-FP reste le syndicat majoritaire de la profession, avec 51,52 % chez les assistants sociaux où il obtient trois sièges sur cinq à la CAPN. Il passe en première position au niveau natio-*

*nal chez les conseillers techniques de service social avec 42 % des voix.*

*Cette victoire significative est obtenue dans le contexte de remise en question et d'instrumentalisation des professions sociales, au profit d'une conception « sécuritaire » des métiers.*

- *Le SNASUB conforte sa position de deuxième organisation chez les personnes administratifs.*

*Il progresse globalement d'environ 0,60 %\* avec 23,48 % des suffrages exprimés et gagne un siège en CASU pour la première fois. Pour les CAPA, la progression est plus importante avec 26,18 % des suffrages exprimés. Le SNASUB continuera à se battre contre le démantèlement du statut et les suppressions d'emplois, pour un rattrapage du pouvoir d'achat de tous et l'amélioration de la situation individuelle et des conditions de travail de chacun.*

## La loi... de force !



© CADU/NAJA

À l'issue de la journée nationale de mobilisation du 6 décembre qui a vu les enseignants chercheurs rejoindre plus massivement les étudiants et lycéens, le passage en force gouvernemental se confirme. Force de la loi puisque la ministre refuse même le moratoire que lui réclamait Georges Debregeas au nom de l'intersyndicale (Snesup-FSU, Unsa-Education, CGT, Sud et les deux collectifs Sauvons la Recherche et Sauvons l'université) après une manifestation qui a réuni près de 5000 manifestants à Paris. « On a rappelé qu'il n'y avait aucune création de postes dans le budget 2008, on a déposé un mémorandum en dix points, on a demandé un moratoire : sur ces points, il n'y a eu aucune réponse de la part du ministère », a-t-il regretté, jugeant que cette rencontre se résumait à « du théâtre sans intérêt ». Jean Fabbri,

le responsable du Snesup-FSU (majoritaire) a appelé à « faire encore plus pour être entendus ». Il a évoqué une « manifestation nationale avant les vacances ou peut-être en janvier ».

Tout en assurant que « la lutte contre la LRU continue dans les universités et les lycées », La coordination nationale étudiante réunie à Nice dimanche 9 décembre reconnaît dans un communiqué que la mobilisation entre « dans une nouvelle phase du mouvement : une lutte sur la durée » et appelle chaque université à « trouver les modalités de lutte les plus en phase avec la réalité locale ».

L'UNEF, quant à elle, formule 50 revendications pour « améliorer la réussite des étudiants » et appelle l'ensemble de la communauté universitaire à signer son appel.

La FSU qui exige un « Grenelle du supérieur et de la recherche », appelle les personnels à rendre possible en concertation avec les étudiants engagés dans la lutte contre la LRU la validation du semestre universitaire, et à s'opposer à toute répression du mouvement et toute mesure de rétorsion, qu'il s'agisse des étudiants ou des lycéens.

JEAN-MICHEL DREVON

Les organisations du supérieur (notamment le SNESup et le SNCS appellent à signer la pétition lancée par le collectif Sauvons la recherche.  
<http://www.sauvonslarecherche.fr>

## Travailler plus pour gagner plus !

Dans une conférence de presse le 11 décembre, le ministre a multiplié les annonces : carte scolaire, service minimum, accompagnement scolaire, rénovation de la voie professionnelle, organisation et calendrier du bac... Sur ce dernier point dans l'objectif de la « reconquête du mois de juin », il annonce le recul d'environ deux semaines du calendrier des conseils de classe de seconde, le recul d'une semaine des épreuves écrites (sans attendre les résultats de l'expérimentation prévue dans 13 départements pour juin 2008) la surveillance du bac assurée par des « non-enseignants » et des « vacataires » la correction des copies de bac ou les interrogations orales par les professeurs avec maintien de leurs cours dans les autres niveaux avec revalorisation de la rémunération des copies...

## Orientation

Rarement aura-t-on vu autant d'acharnement à détruire le service public d'orientation que dans le rapport de la Commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée rendu public en novembre. Revenant à la conception de l'orientation développée après guerre, les rédacteurs qu'elles considèrent doivent permettre au tissu économique de trouver la main-d'œuvre dont il a besoin.

Ses principales conclusions :

- « diversification du recrutement des COP » La licence de psychologie ne serait plus exigée et n'importe quel candidat d'une autre fonction publique ou ayant 10 ans d'expérience dans son emploi pourrait passer le concours. recentrage sur « la mission de faire connaître le monde économique, les entreprises, les formations et leurs possibilités d'insertion professionnelle ».

- rattachement des CIO aux régions, réduction du nombre de CIO. Le personnel des CIO devrait comprendre des agents publics locaux, des agents permanents de l'ANPE, des agents mis à disposition par l'État y compris des enseignants et des fonctionnaires du Ministère du Travail ainsi que des contractuels.

Les CIO deviennent des pôles information-orientation dans un guichet unique dirigé par les services de l'emploi ou de l'insertion, centrés sur un autre public avec d'autres missions. Pendant ce temps, les enseignants seraient pratiquement seuls dans l'établissement pour tout ce qui concerne l'information, l'aide à l'élaboration des projets d'avenir, le suivi des vœux et des dossiers des élèves.



# Action en janvier

## Coup de colère au CSE

Les organisations des personnels et des usagers\* ont décidé de quitter la séance du Conseil Supérieur de l'Éducation du 13 décembre 2007. Elles entendaient dénoncer l'absence totale de consultation de cette instance sur l'ensemble des réformes annoncées publiquement par le ministre de l'Éducation Nationale. Elles exigent que le CSE soit le lieu d'un véritable dialogue avec l'ensemble des partenaires et qu'il puisse jouer tout son rôle de réflexion, de discussions, et de propositions avant tout engagement de réforme sur l'avenir du système éducatif.

(\*) FCPE, Ligue de l'Enseignement, UNL, UNEF, Sgen-Cfdt, FEP-Cfdt, CFDT, Unsa-Education, Se-Unsa, SIEN, AI, SNPDEN, FSU, SNES, SNUipp, SNUEP, SNEP, SNESUP, SGPN-Cgt, CGT.



© CADIEU/NAIA

Avec les milliers de suppressions d'emplois programmées, la réduction des postes aux concours de recrutement, ce sont bien évidemment le cœur des métiers, le noyau dur des enseignements, l'orientation et l'offre d'éducation qui sont en ligne de mire, tandis que se poursuivent les régressions concernant administratifs, Tos, personnels sociaux, de santé, etc. et que se développe une politique dont les premières mesures (carte scolaire, enseignements professionnels), sont particulièrement négatives pour une école de la réussite pour tous. D'ores et déjà, les annonces sur le bac pro en 3 ans ont suscité l'opposition unanime des organisations syndicales obligeant le ministre à revenir en arrière au moins dans ses déclarations. Après la mise en cause du collège unique, les menaces se font de plus en plus vives sur les voies et l'offre de formation des lycées. À l'école primaire les propositions du ministre se déclinent principalement en un traitement de la difficulté hors du temps scolaire, en l'annonce d'une nouvelle refonte des programmes, et d'un nouveau dispositif d'évaluation des élèves et des enseignants. Les travaux du comité Pochard sur le métier enseignant se poursuivent, la publication du livre vert est prévue à la fin janvier. La conférence d'étape du 10 décembre fait craindre qu'en fait de revalorisation les propositions se centrent sur plus d'autonomie pour les établissements, une remise en cause des

règles nationales en terme de gestion des personnels, la mise en œuvre du travailler plus pour gagner plus. La FSU considère comme indispensable un puissant mouvement unitaire dans l'éducation. Dans cette perspective une nouvelle journée d'action nationale avec grève et manifestations en janvier est nécessaire. La FSU la propose aux personnels et recherche l'unité la plus large sur cette proposition. Si une décision unitaire n'est pas possible la FSU prendra ses responsabilités lors d'un BDFN le 20 décembre en tenant compte des éventuelles décisions des fédérations de fonctionnaires.

CLAUDIE MARTENS



© NETANGEN/NAIA

## Service minimum

*Lors de sa conférence de presse du 11 décembre, Xavier Darcos a annoncé sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, qui pourrait être organisé par les municipalités.*

*Actuellement, il est déjà possible pour les municipalités d'assurer un service d'accueil lorsque les enseignants d'une école sont en grève. Le ministre a évoqué la possibilité de financer ces dispositifs municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes!*

*Pour le SNUipp, cela constituerait un véritable détournement de fonds, visant à restreindre le droit de grève des enseignants.*

*Plutôt que d'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre serait bien inspiré d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année. Cela nécessite une toute autre logique budgétaire que la suppression de milliers de postes dans l'éducation.*

# Premier degré : quel

En 6 thèmes et 23 propositions, Xavier Darcos annonce « un nouvel horizon pour l'école » alors que sont engagées les discussions sur les conséquences de la suppression du samedi matin.

Alors que sont engagées les discussions sur les conséquences de la suppression du samedi matin, Xavier Darcos a défini, dans un texte soumis « pour discussion » aux organisations syndicales, « un nouvel horizon pour l'école ». Il dresse, en 6 thèmes et 23 propositions, les

Depuis la loi Fillon de 2005 et sa mesure phare, le socle commun, vivement combattu pour son manque d'ambition, rien n'avait énormément bougé pour les écoles. Le passage de de Robien au ministère s'est soldé par quelques modifications des programmes. Beaucoup de bruit pour peu de choses. Et aujourd'hui? Les 23 propositions risquent bien d'avoir des incidences sur l'avenir de l'école primaire. L'objectif annoncé est de « donner à chaque enfant les clés du savoir et les repères de la société », l'école primaire étant « la clé du succès » de la scolarité. L'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences doit s'organiser « au plus près des besoins des enfants et des familles ». Si le ministre se veut convaincant, le contexte budgétaire contredit ses propos. Parmi les propositions, celle de « diviser par 3 l'échec scolaire lourd », puisque « 15 % d'élèves quittent l'enseignement primaire en situation d'échec lourd ». Ambitieux! Certes mais cette notion d'échec lourd nécessite d'abord d'être définie, et des solutions prévues pour les 5 % restants. Autre

volonté: « diminuer significativement le taux de redoublement », partant du constat que le « redoublement précoce n'a aucun impact positif sur la poursuite de la scolarité », et qu'il est profondément inégalitaire car lié au niveau socioprofessionnel des parents. Mais s'attaque-t-on aux causes de l'échec ou à ses effets? Les propositions ministérielles pèchent par les absences. Il n'est en particulier fait référence ni aux inégalités territoriales et à la politique des ZEP, ni aux dispositifs d'aide existants (les RASED)! Pour lutter contre l'échec scolaire, lorsqu'il n'aura pas pu être réglé par le travail en classe, le ministre mise sur les 2 heures dégagées par l'abandon du samedi matin. « Peu crédible », affirme le SNUipp qui réclame une prise en compte des solutions sur le temps de classe, et la reconnaissance des heures de travail en équipe indispensable en particulier pour répondre à l'échec scolaire et rappelle que son projet de transformation de l'école implique le maintien de l'horaire global de l'élève.

## Le pilotage par l'évaluation

D'autres passages du texte sont pour le moins inquiétants. Il préconise de « distinguer plus clairement les deux temps de l'école: temps de la transmission des savoirs [...] et temps de l'accompagnement éducatif ». Est-ce une référence confuse au hors temps scolaire ou s'agit-il de reléguer certains enseignements à l'accompagnement éducatif?

Concernant les programmes, le recentrage sur la maîtrise de la langue s'accompagnerait d'une réécriture des programmes pour qu'ils soient « lus et compris de tous ». On peut s'inquiéter de l'absence de toute contribution des enseignants, des chercheurs et des formateurs, le ministre ayant déclaré le 11 décembre que les textes étaient en cours de réécriture.

Le texte fait aussi des propositions sur le système à travers la question de l'évaluation régulière des élèves et des enseignants. Ces derniers seraient entre autres évalués sur les progrès des élèves, ce qui pose de nombreuses questions. Au-delà de l'évidente néces-



L'école maternelle reste sur la sellette.

lignes de transformation du premier degré. L'affichage de lutte contre l'échec scolaire ne saurait masquer les choix politiques, que le ministre a confirmé lors de sa conférence de presse du 11 décembre.

## Les 23 propositions

Elles sont réparties en 6 thèmes:

- Redéfinir les objectifs de l'école primaire Réduire le nombre de redoublement de 10 %, diviser par 3 le nombre d'élèves en échec lourd, et distinguer les 2 temps de l'école: celui de la transmission des savoirs, et le temps de l'accompagnement éducatif.
- Clarifier les programmes et les horaires Fixer les contenus par année, redéfinir les volumes horaires, avec priorité absolue à la maîtrise de la langue.
- Évaluer les élèves tout au long de l'année Créer 2 évaluations nationales en milieu de CE1 et de CM2 (sans examen d'entrée en Sixième), en communiquant les résultats aux familles, et en les informant sur les réponses apportées aux difficultés.
- Évaluer autrement les enseignants La liberté pédagogique est assortie de la prise en compte des progrès des élèves dans l'éva-

luation des professeurs des écoles.

- Consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté

Utilisation des

2 heures hebdomadaires dégagées par la suppression du samedi matin pour améliorer la prise en charge par l'école, mais hors temps de classe, les difficultés qui n'auraient pu être traitées lors du travail en classe. Stages sur les vacances scolaires, après le CM1 et avant la 6<sup>e</sup>, (par des enseignants volontaires). « Plus de maîtres que de classes » là où la difficulté est la plus récurrente.

- Redéfinir les missions de l'école maternelle Mieux respecter la spécificité de l'école maternelle, renforcer la formation des enseignants.





# horizon ?



Pour lutter contre l'échec scolaire, le ministre mise sur les 2 heures dégagées par l'abandon du samedi matin.

« Peu crédible », affirme le SNUipp

© NETANGE/NAJA

sité de l'évaluation des uns et des autres, l'expérience anglaise devrait être examinée, car elle montre que les politiques éducatives pilotées par l'évaluation n'induisent pas forcément la réussite des élèves.

Quant à l'école maternelle, mise en cause par le Haut conseil de l'éducation en début d'année, elle reste sur la sellette. Les inquiétudes existent; la volonté de mieux affirmer sa spécificité serait un point positif si par ailleurs la caractérisation de « fonction de garde » concernant les très jeunes enfants ne venait jeter le discrédit sur la scolarisation précoce, alors que nombre d'études en montrent les effets positifs sur la réussite des élèves.

Le ministre a annoncé que ces propositions seraient soumises à discussion. Certaines propositions font certes référence à des demandes du SNUipp (« plus de maîtres que de classes », questions de formation à propos de l'école maternelle) ont déjà été retenues mais elles s'articulent avec la mise en place du socle commun Fillon et arrivent à un moment où se discutent des projets et des annonces remettant profondément en cause les structures du système éducatif. Reste que le calendrier à marche forcée, et la méthode choisie (annoncer d'abord, discuter ensuite) et le contexte budgétaire ne sont pas les plus favorables à un véritable dialogue avec les partenaires sociaux.

MARIANNE BABY

## 3 questions à Viviane Bouysse « Maternelle : première étape de la compétition scolaire ? »

Quelle évolution a connu l'école maternelle?

Dès 1881, elle s'est construite comme le premier maillon de l'école du peuple. L'essor important des années 1950 s'est traduit par la scolarisation de tous les enfants de 3 ans. Dès lors que les objectifs quantitatifs étaient atteints, l'objectif qualitatif (« l'efficacité ») est apparu dans le débat. Depuis, sont nés divers malentendus sur la nature des exigences, le rythme des acquisitions. Les élèves les moins avancés sont souvent regardés sous le prisme de la difficulté, là où il n'y a souvent que de la différence avec leurs camarades plus avancés. La maternelle tend à devenir une première étape de la compétition scolaire, une école qui doit montrer sa productivité avec fichiers, traces du travail.

Cette primarisation est une des choses qu'on lui reproche...

L'OCDE critique ouvertement l'orientation trop primarisée

et les évaluations trop scolaires de la maternelle française, critique d'ailleurs reprise par le Haut conseil de l'éducation. Il lui reproche de ne pas accorder assez d'attention aux besoins des petits enfants, de ne pas assez associer les parents. A contrario, les spécialistes de la chose scolaire regardent du côté de l'efficacité de la maternelle, ce que répercute aussi le rapport du Haut conseil. À t-elle bien compensé les écarts initiaux? De ce point de vue, la réponse est non. Pourtant, elle n'a jamais poussé aussi loin autant d'enfants de 5 à 6 ans quel que soit leur milieu d'origine.

Suite aux débats sur l'école maternelle, quel avenir peut-on lui souhaiter?

Parmi tous les scénarios possibles, celui d'une école maternelle consolidée a toutes ses vertus. Elle doit rester une école passerelle entre le monde de la famille, de la toute petite enfance et celui de la société, des



Viviane Bouysse, Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale.

grands de l'école primaire. Elle doit aussi assurer le passage entre deux modes d'apprentissage, des apprentissages implicites et incidents vers des apprentissages guidés et structurés. Le problème est de retrouver, grâce à la formation initiale et continue, une pédagogie adaptée pour ceux qui en ont le plus besoin, nourrissante sur les plans culturel et cognitifs mais respectueuse de tous leurs besoins.

# La FSU déménage !

Au 2 janvier 2008, la FSU déménage pour s'installer dans ses propres locaux, aux Lilas (93)

Un loyer se révélant, au regard des prix de l'immobilier et du coût du crédit, plus onéreux que l'achat, la fédération a donc fait l'acquisition de 700 m<sup>2</sup> de bureaux aux portes de Paris. Une surface qui permettra de réunir sous son toit, outre les bureaux actuels, l'Institut de Recherche et le Centre de Formation. Le bâtiment accueillera également plusieurs syndicats : le SNASub, le SNUASFP, le SNPI et EPA.

Tout ce petit monde appréciera de travailler dans un environnement plus calme, tout de bois et d'aluminium, et facilement accessible : la FSU est à deux pas de la Mairie des Lilas, de la station du métro du même nom (ligne 11), et, pour les adeptes des déplacements doux, prochainement équipé d'une station Vélib' !



**Attention : les numéros de téléphone et de fax changent également au 2 janvier.**

## FSU nouvelle adresse :

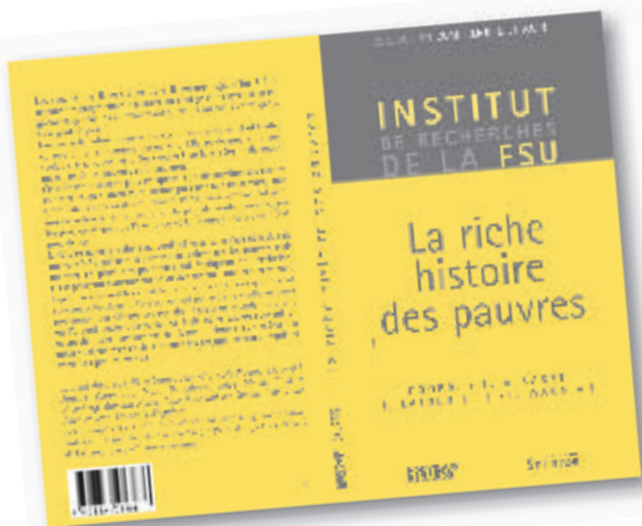
FSU - Fédération Syndicale Unitaire - 104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas  
Métro : mairie des lilas - ligne 11 - Tél. : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48

## La riche histoire des pauvres

Les pauvres ont-ils existé, existent-ils encore aujourd'hui ? Cette question peut se poser à la lecture des programmes d'histoire du collège et du lycée ou en feuilletant quelques manuels. La pauvreté se dessine en creux, mais quasiment jamais dans la figure du pauvre. Les pauvres n'apparaissent finalement que dans le cadre d'une intégration relative renvoyant l'idée d'une « bonne pauvreté ». Pourquoi un si grand vide de l'enseignement alors que de nombreuses études existent ?

Et si le problème était ailleurs, si l'histoire qu'on enseigne aujourd'hui ne voulait pas aborder un problème qui dérange, qui montre la face négative de nos sociétés ? Pour aborder cette question, il faut mener une réflexion sur l'enseignement de l'histoire sociale. Cet ouvrage propose quelques pistes. Enseigner les pauvres et la pauvreté : un devoir de (re)connaissance pour les oubliés de l'histoire et un devoir civique pour en finir avec le mépris.

Les textes de ce livre ont été préparés pour les Rendez-vous de l'Histoire de Blois, en octobre 2006. Laurent Albaret, Hélène Latger et Jean-François Wagniar ont assuré la coordination de l'ouvrage.



**Commande à l'Institut de recherches de la FSU, 01 44 79 90 41 ou [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr)  
6 euros par livre, 4 euros à partir de 10 exemplaires.**



# Qualifications : les voix de la formation



© CADIEU/NAJA

***La société est en mal de qualifications : l'école doit y répondre en développant les formations vers les BEP, BTS, bacs professionnels, DUT. Nous ouvrons le dossier.***

Dossier réalisé par  
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,  
Émanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,  
Claudie Martens.

Dans les années 80-90, le développement de la voie technologique, la création des bacs professionnels, ont contribué à l'élévation des qualifications. On est ainsi passé de 11,4 % de bacheliers en 1960 (bac général uniquement) à 62,5 % en 2005 avec les trois bacs. L'enseignement supérieur court professionnalisant s'est développé à partir des années 60, avec les Instituts Universitaires de Technologie et les sections de techniciens supérieurs (STS) débouché privilégié de la plupart des bacheliers technologiques. Aujourd'hui, pour se mettre en conformité avec le système européen de diplômes (LMD), les licences professionnelles se développent, avec comme objectif le développement de parcours de formation technologique du baccalauréat au master. L'élévation des qualifications est une nécessité posant la question de l'accès des lycéens à ces filières universitaires avec encore plus d'acuité. S'il est indispensable de garantir au minimum une formation de niveau V pour tous, ce dernier se révèle déjà insuffisant pour la plupart des métiers et le niveau Bac + 2 et au-delà est celui qu'il faut viser pour la grande masse des jeunes en formation

leur permettant de s'insérer professionnellement mais aussi de vivre et d'agir dans un monde de plus en plus complexe. Les familles, les élèves ne s'y trompent pas : la demande sociale est forte de poursuite d'études y compris après un bac professionnel qui n'avait pas été conçu pour cela à sa création. La loi sur l'éducation votée en 2005 affiche l'objectif de 100 % de qualifiés, 80 % des élèves au niveau du bac et 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

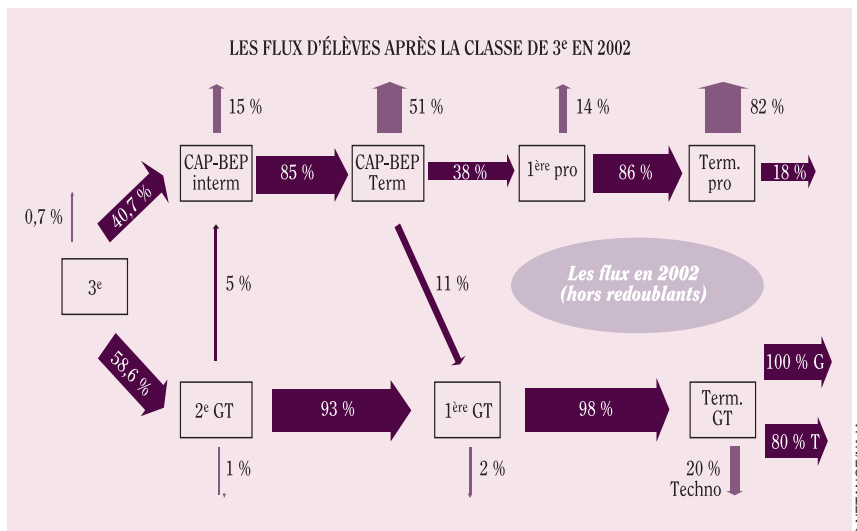
Tout plaide pour une nouvelle étape dans l'investissement éducatif, une réflexion ambitieuse sur l'avenir des différentes voies pensées en synergie, avec le développement de passerelles et dans la perspective de poursuite d'études pour les 3 voies, des dispositifs facilitant des parcours de réussite dans le supérieur pour tous les élèves.

Pourtant les choix opérés depuis plusieurs années vont dans un tout autre sens :

- réductions budgétaires massives dans le Service public avec suppressions de postes, de sections notamment en Lycées Professionnels depuis plusieurs années,
- plan de « cohésion sociale » Borloo, qui prévoit de passer de 365 000 en 2004 à 500 000 en 2009 le nombre total d'apprentis ;
- implication des Conseils Régionaux dans les formations professionnelles tant au niveau des financements que de politiques de plus en plus territorialisées accentuant la concurrence entre formations initiales publiques sous statut scolaire et formation sous statut d'apprentis ;
- suppression programmée de 20 000 postes par an dans l'éducation pour les 4 années à venir ;
- resserrement des voies de formation au lycée sans doute annoncé avant le printemps ;
- généralisation des bac professionnels en trois ans au détriment des parcours en 4 ans (BEP 2 ans Bac professionnel 2 ans).

Nous vous proposons dans ce dossier un tour d'horizon de la situation : état des lieux dans le second degré et le supérieur, apprentissage, projets gouvernementaux, pour mieux comprendre les enjeux des réformes à venir.

# État des lieux



*Schéma 1 : En 2005-2006 : 92,2 % des jeunes de 17 ans étaient scolarisés dont 9,6 % en apprentissage. Les sorties prématurées du système éducatif se situent principalement au niveau de la première année de CAP ou de BEP. 14 % des élèves qui sortent de Première professionnelle quittent le système scolaire et 98 % des élèves qui sortent de Première GT vont en Terminale GT. 18 % des élèves qui sortent d'une terminale professionnelle, 100 % des élèves qui sortent de terminales générales et 80 % de ceux qui sortent de terminales technologiques poursuivent des études supérieures.*

## Premier cycle du secondaire

L'ensemble d'une génération est théoriquement scolarisé au collège jusqu'en classe de troisième. En réalité, une partie des jeunes 1 100 en 2006 sur un total de 3 090 100 élèves quittent avant le collège avant la 3<sup>e</sup> pour suivre des formations préprofessionnelles sous statut scolaire : CLIPA(1) ou CPA (2). À la rentrée 2006 il y avait par ailleurs 32 600 élèves (4,3 % des élèves de 3<sup>e</sup>) qui suivaient une option de Découverte Professionnelle de 6 heures (DP6) en troisième, essentiellement en Lycée Professionnel.

## Second cycle du second degré la diversification schéma 1

3 voies de formation sont proposées dans les lycées : générale, technologique, professionnelle. La voie technologique offre après une seconde commune avec la voie générale, des formations diversifiées Au total 6 grandes séries et 28 spécialités en tout : ST2L (sciences et technologies de la santé et du social) STI (sciences et technologies industrielles), STL (sciences et technologies de laboratoire), STG (sciences et technologies

de la gestion), hôtellerie, techniques de la musique et de la danse. L'enseignement technique agricole a aussi sa propre filière technologique. Une nouvelle série technologique dans le domaine du sport est à l'étude. Les ministères successifs depuis plus de 10 ans ont eu pour principal souci, sous couvert d'une amélioration de la lisibilité, de réduire le nombre de spécialités voire de transformer les séries technologiques en séries générales à coloration technologique.

## Les formations au lycée professionnel

sont bien plus diversifiées encore surtout au niveau des CAP, mais aussi des BEP et bacs professionnels. Un premier parcours mène au CAP (niveau V de qualification) l'apprentissage y est largement majoritaire. Le second parcours mène au baccalauréat professionnel en passant par un BEP. L'élève entre en seconde professionnelle puis en terminale BEP. Seulement un titulaire sur deux de BEP accède ensuite en Première professionnelle pour préparer le baccalauréat professionnel en Terminale. Dans le but de réduire le temps de formation, le ministère a

créé un nouveau parcours en 3 ans, à partir de la classe de Troisième, pour accéder au baccalauréat professionnel. Aujourd'hui, environ 2 000 élèves y sont engagés. Les « bacs pro 3 ans » se sont souvent substitués à des formations en BEP et cela a plutôt conduit à mettre les élèves en difficultés.

**Des passerelles ont été construites** entre ces voies mais bien trop peu. Les 1<sup>re</sup> d'adaptation, qui permettent à un titulaire du BEP de poursuivre en 1<sup>re</sup> technologique ont progressivement été fermées au gré des réductions budgétaires. D'autres restent à développer : de la 2<sup>de</sup> générale et technologique à la terminale BEP, du bac professionnel aux BTS et DUT...

**La diversification du second cycle** a permis l'augmentation du nombre de jeunes atteignant le niveau baccalauréat. Schéma 2 Mais des inégalités sociales et de genre persistent dans la composition des différentes voies. La population des séries technologiques correspond globalement à la moyenne nationale en terme de répartition socio-professionnelle, les séries générales étant tirées vers les « professions libérales et cadres », les « professions intermédiaires » et les enseignants et les séries professionnelles restant encore ancrées sur les catégories « employés » et « ouvriers ». Une réforme des lycées qui consisterait à réduire les parcours en fusionnant en partie les voies ne ferait que renforcer les discriminations.

1. classe d'initiation professionnelle en alternance pour les jeunes de 14 à 15 ans issus de Sixième ou de Cinquième.
2. classe préparatoire à l'apprentissage pour les jeunes de 15 ans issus de Cinquième ou de Quatrième.

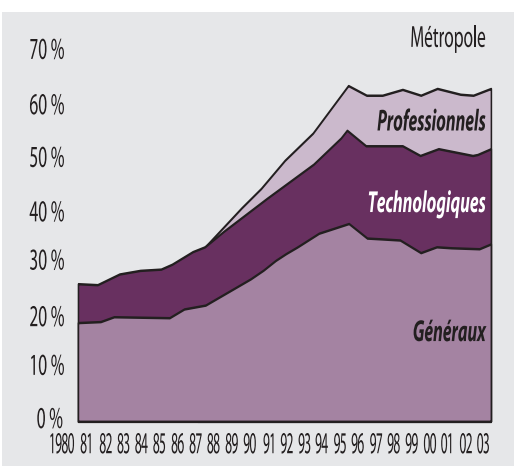


Schéma 2 : Graphique taux d'accès au bac au cours du temps pour les 3 voies.

## IUT : un public bien ciblé

Les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ont été créés au milieu des années 60, pour répondre aux besoins en techniciens diplômés de l'époque. Ils accueillent près de 130 000 étudiants, dans 25 spécialités.

Avec les sections de techniciens supérieurs (STS, près de 240 000 étudiants), ils représentent 75 % de l'enseignement supérieur court professionnalisant, le reste étant constitué des écoles préparant aux métiers du paramédical et du social.

Les lycéens se dirigeant vers les IUT se distinguent de ceux des STS par le fait qu'ils sont près de la moitié à être issus du baccalauréat général, et cette proportion a tendance à augmenter d'année en année. Les élèves titulaires d'un bac professionnel ne sont que 0,6 % à être sélectionnés pour cette filière ! Dans le détail, les étudiants des IUT, toujours par rapport à ceux des STS, ont en général moins de retard scolaire (obtention du bac avant 18 ans), sont majoritairement des hommes (60 %), y compris dans le domaine des services. Les IUT ont donc un public spécifique, moins spécialisé que celui des STS, et avec une plus grande propension à poursuivre ses études après l'obtention



du diplôme : cela concerne deux diplômés sur trois. Là encore, les parcours ne sont pas égaux : parmi ceux qui poursuivent deux ans après la sortie de l'IUT, plus de la moitié est titulaire d'un bac S, et un tiers sont des enfants de cadre, ingénieur, profession libérale ou professeur.

À l'heure où les IUT, pour se mettre en conformité avec le système européen de diplômes (LMD), développent les licences professionnelles, avec comme objectif le développement de parcours de formation technologique du baccalauréat au master, la question de l'accès des lycéens à ces filières universitaires se pose avec encore plus d'acuité.

## BTS : le débouché des bacs technologiques

Dans les années 80/90, le développement de la voie technologique a contribué à l'élévation du niveau de qualification des jeunes et les BTS sont devenus aujourd'hui le débouché privilégié de la plupart des bacheliers technologiques.

Ils y réussissent d'ailleurs bien (78 % des bacheliers technologiques inscrits en STS obtiennent un diplôme). Ces formations attirent aussi près de la moitié des bacheliers professionnels désireux de poursuivre des études supérieures. Par contre, nombre d'entre eux y échouent (plus de 60 %).

Dans les BTS (comme ailleurs), l'origine scolaire influence fortement sur le taux de réussite : deux candidats sur trois obtiennent leur diplôme, mais le taux de succès des bacheliers généraux dépasse de 11 points celui des bacheliers technologiques et de 32 points

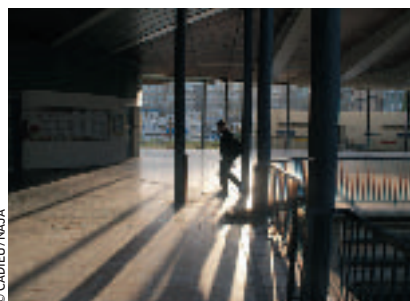
celui des bacheliers professionnels. La réussite varie également selon le statut du candidat : le taux de réussite des apprentis ou des candidats issus de la formation continue demeure inférieur à celui des candidats scolaires (66,5 et 54,4 % contre 74,3 %). Source DEPP 2007.

Les STS constituent la principale voie d'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers technologiques et une enquête de la DEP (2004) révélait que les élèves sont satisfaits de leur formation, avec un point fort sur le contenu des études, la disponibilité des enseignants, les modalités de contrôle des connaissances. Le diplôme de technicien supérieur permet l'insertion immédiate sur le marché du travail et des poursuites d'étude en licence professionnelle ou vers des grandes écoles. DEPP/ État de l'école 2007.



## Xavier Darcos persiste et signe

Alors que la mobilisation monte chez les personnels, Xavier Darcos a confirmé ses orientations dans une conférence de presse mardi 11. Il affiche une volonté de rénovation de la voie professionnelle « pour clarifier l'offre de formation et pour multiplier les chances de réussite des élèves », en offrant la « possibilité d'un parcours de formation en deux, trois, ou quatre années, soit un système plus souple que le palier actuel qui intervient au terme des deux années de formation ». S'il confirme le maintien d'une voie de formation en deux ans, menant au CAP, il confirme la généralisation de la filière de bac pro en 3 ans. Il prétend que cette réforme n'entraînera pas la suppression des BEP, mais l'ambiguïté demeure lorsqu'il précise que le BEP « continuera d'être délivré aux lycéens titulaires de deux années de formation ». En effet, 2 années de formation ne veulent pas dire maintien d'un cursus de formation préparant au BEP ! Il peut s'agir d'une simple validation de deux années sans spécificité particulière, c'est à dire à terme une disparition de fait de cette voie. Des passerelles seraient créées « pour permettre aux titulaires d'un CAP de rejoindre la deuxième année de formation au Bac pro (la première professionnelle) et d'obtenir, ainsi, un bac pro en quatre ans ». La FSU a toujours été favorable au développement de passerelles bien souvent les premières sacrifiées. On ne peut donc qu'être sceptiques sur cette annonce, et sa faisabilité. Il confirme par ailleurs que 2008 sera consacrée à l'extension de l'expérimentation ! Les recteurs détermineront, en étroite collaboration avec les régions et les branches professionnelles les lieux et les secteurs où cette extension est souhaitable.



© CADIEU/INAJA

# Les projets gouvern



Sans aucune concertation, Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé la généralisation des bacs pros d'ici 2010. « Une première étape à la rentrée 2008 consisterait à remplacer 25 % des secondes professionnelles BEP par une 1<sup>re</sup> année de bac pro. » Début octobre une note aux Recteurs avait précisé le « plan de valorisation et de rénovation de l'Enseignement Professionnel ». Priorités affichées : développement du Lycée des Métiers, refondation de l'offre des diplômes et renforcement du pilotage par objectifs de la carte des formations. Les orientations prônent le développement du Baccalauréat Professionnel en 3 ans et le resserrement de l'offre des diplômes, avec suppressions de divisions à effectif « insuffisant » (moins de 18 élèves). Dans les académies, des informations sur la préparation de la rentrée confirment que sont envisagées des fermetures de nombreux BEP. Xavier Darcos face à la mobilisation a dû

cependant mettre un bémol à ses prévisions en ce domaine sans revenir sur le fond

L'amélioration des qualifications d'un nombre plus important de jeunes et la valorisation de l'Enseignement Professionnel sont une bonne chose, et la pression sociale tend aujourd'hui à faire déboucher le Bac Pro vers des études supérieures, comme en témoigne la mesure ministérielle qui assure aux bacheliers « avec mention » une place en STS. Mais la généralisation à marche forcée y répond-elle ? D'une part, on pourrait voir les « Bac Pro 3 ans » jouer un rôle de nouveau « baccalauréat technologique » (ou bac techno bis), une part importante des jeunes ayant pour objectif principal une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et non une insertion professionnelle directe. La formation serait alors modifiée pour permettre cet accès (augmentation de la « conceptualisation » au détriment de la partie professionnelle),

# ementaux



© CADIEU/NAJA

## Une préoccupation de l'Internationale de l'Éducation

L'enseignement professionnel a fait l'objet d'une résolution particulière au congrès de l'Internationale de l'éducation<sup>(1)</sup> réuni en juillet dernier à Berlin rappelant un certain nombre de fondamentaux partagés par l'ensemble des organisations adhérentes. Ainsi « Un enseignement professionnel moderne se doit de prendre en compte le droit des jeunes de choisir librement leur formation professionnelle. En conséquence, il doit proposer assez de places dans le système de formation du pays, dans le monde du travail et assez d'enseignants dans le système scolaire.

La responsabilité publique pour les offres de formation ne peut pas être déléguée complètement aux entreprises. Le droit à une formation de qualité et transférable doit être assuré et garanti par l'État. »

La place de l'enseignement professionnel doit être clairement définie et son importance stratégique réaffirmée. Il doit comprendre l'acquisition de compétences professionnelles ayant un caractère suffisamment générique pour assurer un minimum d'autonomie dans un monde du travail en constant changement, de même que l'acquisition et le perfectionnement d'une solide culture générale.

Il faut également que les qualifications et les diplômes puissent offrir des passerelles et rendre possible des poursuites d'études supérieures et universitaires, qu'elles soient reconnues sur le plan national et international. La formation initiale des enseignants de l'éducation générale et professionnelle doivent être de même qualité et répondre aux exigences professionnelles actualisées

1. L'Internationale de l'Éducation représente plus de 30 000 000 d'enseignants et les travailleurs de l'éducation. 348 organisations membres sont actives dans 169 pays et territoires. Le SNES le SNUIPP, le SNEP, le SNCS sont adhérents, le SNESUP est en cours d'adhésion.



mais cette transformation devrait être négative pour les jeunes qui réussissent grâce aux enseignements professionnels et souhaitaient une insertion dans la vie active à ce niveau. D'autre part, le cycle BEP-BAC en 2 + 2 développé depuis 1986 a permis de répondre à un véritable besoin des jeunes et d'augmenter significativement le nombre global de bacheliers. Ces projets risquent à terme en fait de faire éclater les 2 voies, technologique et professionnelle, qui ont chacune leur spécificité avec selon les profils d'élèves, des possibilités de réussite pour tous, sans réel profit pour l'ensemble des élèves.

D'autre part, la suppression des formations au BEP alors qu'une partie du public scolaire y trouve une remotivation, permettant d'enclencher un parcours de réussite, risque non seulement d'exclure ces élèves de poursuites d'études, mais posera le problème de recrutement de main-d'œuvre qualifiée à ce niveau. Il y a

besoin de mettre à plat les formations, en développant celles où les besoins en qualifications s'accroissent. Les syndicats enseignants du second degré de la FSU (Snuep, Snetap, Snes et Snep) estiment que ces mesures « correspondent pour l'essentiel à des objectifs d'économie budgétaire qui ne font que peu de cas de l'élève et de sa formation ». En effet, la suppression des sections de BEP ne peut qu'entraîner un accroissement des sorties sans qualification du système éducatif car, faute de moyens accordés au collège pour accroître la réussite des élèves, nombre d'entre eux ne pourront en fin de 3<sup>e</sup> accéder à un baccalauréat professionnel en trois ans au lieu de quatre actuellement. Même si passer un BEP à la fin de la 2<sup>e</sup> année restait possible, ce serait bien difficile aux élèves de s'y préparer faute d'enseignement spécifique à ce diplôme. Le risque est grand d'une éjection des élèves en fin de 3<sup>e</sup> vers l'apprentissage.



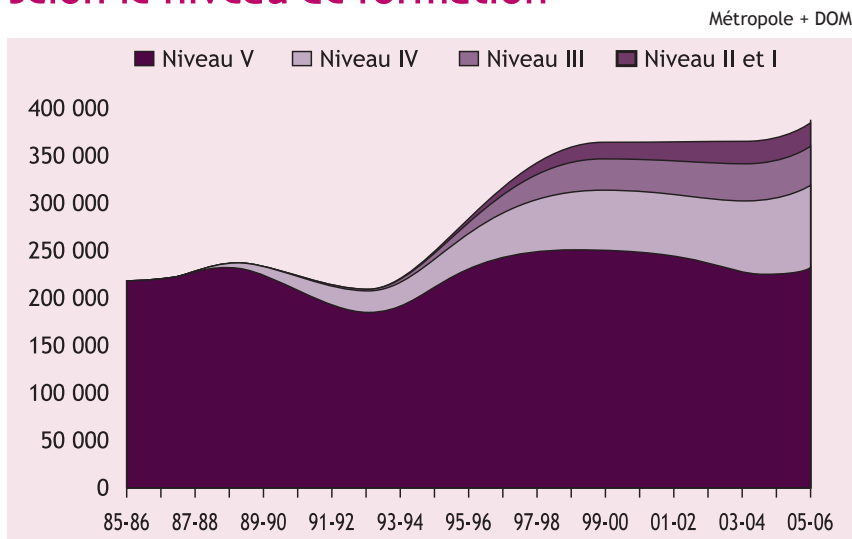
# 500 000 apprentis en 2009 ?

C'est ce qu'annonçait en 2005 le plan de « cohésion sociale » Borloo, en prévoyant de passer de 365 000 en 2004 à 500 000 en 2009 le nombre total d'apprentis. On n'y est pas encore malgré les nombreuses incitations destinées aux employeurs et aux jeunes (crédit d'impôt d'un montant de 1 600 euros par apprenti, exonération de fait de l'impôt de la rémunération de quasiment tous les apprentis...).

Les Régions, qui ont depuis les premières lois de décentralisation compétence sur l'apprentissage ont pu (dû?) conclure avec l'État et les chambres consulaires des contrats d'objectifs et de moyens (COM), accentuant souvent la concurrence entre formations initiales publiques et formation sous statut d'apprentis. Si l'apprentissage s'est développé (403 000 jeunes fin 2006), il l'a fait de manière inégale sur le territoire et sa plus grande progression est enregistrée dans les formations niveau IV et dans le supérieur. La grande majorité des apprentis du niveau III viennent d'un cursus scolaire au lycée et non d'un niveau IV obtenu par apprentissage. (voir tableau)

Les ruptures de contrats restent importantes (25 %) dans les formations de niveau V et les entreprises hésitent à proposer des contrats d'ap-

## Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation



Sources : CEREQ enquête 51, DEPP État de l'école n° 17- 2007 - Page 24.

prentissage à des jeunes en difficulté scolaire.

C'est l'une des explications de l'échec du dispositif apprentissage-junior : la région Alsace s'était ainsi inquiétée du manque d'empressement des entreprises et du peu d'appétence des jeunes eux-mêmes pour un dispositif vécu à juste titre comme une relégation, loin du système scolaire et de « vraies » formations.

Car il reste une constante du point

de vue des familles et des jeunes : quand il y a choix réel entre formation en alternance et formation en lycée professionnel, c'est cette dernière qui est choisie, à raison puisque les possibilités d'acquiescer un diplôme, de s'insérer professionnellement ou de poursuivre une formation ultérieure sont plus importantes dans ce cadre. D'où l'importance de la carte des formations, des Plans Régionaux de Formation Professionnelle, de l'engagement de l'État. Or l'offre d'enseignement professionnel public est déjà sérieusement entamée et les prévisions du budget 2008 entérinent de nouvelles aggravations. Si le gouvernement arrivait à atteindre l'objectif annoncé des 500 000 apprentis mettant l'apprentissage quasiment au niveau de l'enseignement professionnel public, le risque de basculement vers un système unique de formation professionnelle, plus proche du modèle européen libéral, serait à craindre.

C'est dans ce contexte que l'annonce du ministre X. Darcos sur l'extension puis la généralisation du bac pro en trois ans au détriment des formations BEP et CAP prend sens, au-delà des réductions budgétaires : où seraient orientés les jeunes qui ne pourraient pas accéder à un bac pro trois ans ? vers un apprentissage généralisé lui aussi au niveau V ?



© CABIEU/NAJA



# Jacques Perrin :

## « Pas de concurrence entre les voies »

*Le ministre souhaite généraliser le bac pro en trois ans. Comment appréciez-vous cette mesure ?*

Nous avons toujours pointé l'intérêt que peut revêtir cette formule pour les jeunes en capacité de faire « plus vite », comme pour certaines spécialités de bac pro qui ne nécessitent que peu de prérequis issus du BEP. A contrario nous en avons aussi pointé les limites. Les jeunes qui parcourent actuellement les cursus de la voie professionnelle ne sont pas tous en capacité de réussir un parcours raccourci. Il y a l'effet psychologique du palier du BEP qui donne une première qualification, qui rassure et permet de se remotiver. Ensuite, il y a tout simplement des vitesses d'acquisition des apprentissages qui sont différents. C'est le double effet 2+2.

*La disparition des BEP induite par cette réforme pose-t-elle des problèmes en terme de relation qualification/emploi ?*

Il n'y a pas de disparition des BEP, le ministre l'a clairement indiqué fin novembre.

Il n'en reste pas moins qu'il faudra substituer un nouveau parcours « deux en un » en parallèle et sur trois ans, à un parcours linéaire et séquentiel en deux ans plus deux ans.

La relation qualification/ emploi est un autre sujet. Il y a des secteurs professionnels où il n'y a pas de possibilité d'insertion, ni avec un CAP, ni avec un BEP. Là, il faudra que la certification intermédiaire permette, par la certification de compétences générales et transversales, de s'insérer dans un parcours professionnel de reconversion ou d'emploi généraliste.

*Et en terme de parcours de réussite pour les jeunes ?*

L'élévation du niveau des qualifications rend nécessaire de tout mettre en œuvre pour amener le maximum de jeunes au niveau du bac. Il doit y avoir mobilisation de tous les moyens permettant d'atteindre cet objectif. L'enjeu est un enjeu social autant qu'économique, le coût global des sorties sans qualification est bien plus

pénalisant pour le budget général de la nation que la part qu'elle économise dans le budget de l'Éducation.

*Y voyez-vous un moyen de relancer le CAP ?*

Les préparations aux CAP ont quasiment disparues des formations scolaires. Sans doute faudra-t-il en reconstruire, mais s'il n'y a pas d'emploi à ce niveau dans certains secteurs économiques, il ne serait pas judicieux de les maintenir. Dans le cadre des parcours de bac pro trois ans il n'est peut-être pas absurde de prévoir la possibilité de constituer des groupes de besoins pour ceux qui éprouveront des difficultés avérées pour les préparer plus spécifiquement à la préparation au BEP.

*Comment améliorer la réussite des bacheliers professionnels notamment en BTS ?*

Il ne faut pas laisser les bacheliers professionnels s'inscrire dans n'importe quelle spécialité de STS. L'information, voire la préparation en amont, est indispensable. La seconde condition est de les accompagner pédagogiquement. Il faut à leur entrée en STS construire des parcours d'accompagnement quasi individuels qui ont pour objet de les amener en quelques mois, voire quelques semaines, à rejoindre le parcours commun.

*Selon vous, quelles seront les conséquences de la généralisation des bacs pro 3 ans sur la voie technologique. Concurrence ou synergie ?*

Sans rénovation draconienne de la voie technologique les conséquences sont imprévisibles.

Il faut rechercher les moyens de lui donner une visibilité réelle, qu'elle soit accessible partout. Cela passe par des cursus moins lourds, des moyens matériels implantables partout, des taux de réussite au bac



Jacques PERRIN, inspecteur Général de l'Éducation nationale. Doyen du groupe « Sciences et Technologies Industrielles ».

identiques à toutes les autres séries, des possibilités de poursuites d'études moins étroites, etc. Il ne doit pas y avoir de concurrence entre les deux voies. Pour atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, on ne peut pas se passer de la voie technologique qui représente environ 30 % des bacheliers de ce pays. On ne peut pas non plus se passer de la voie professionnelle, notamment en améliorant l'accueil des bacheliers professionnels en STS et IUT. Donc, il n'y a qu'une seule solution : la mise en synergie de ces deux voies. Cela passe par des passerelles organisées et efficaces, par des actions communes. Bref, il est temps que ces deux mondes se parlent.

EXTRAIT DE L'INTERVIEW DONT L'INTÉGRALITÉ SE TROUVE SUR LE SITE DU SNES.

# L'institut de recherche

L'Institut de Recherche Historiques, Économiques, Sociales et Culturelles (IRHESC) a été créé en 1994 à l'initiative de la Fédération syndicale unitaire de l'enseignement, de la recherche et de la culture (FSU). C'est une association loi 1901 qui réunit, outre des militants de la FSU, de nombreux partenaires du monde associatif et syndical dans son conseil d'administration.

L'Institut anime des chantiers de recherche sur divers sujets relevant de l'enseignement, de la recherche et de la culture ou de l'actualité économique et sociale. Il organise des débats sur ces sujets, participe à des stages de formation, à des colloques. Il publie une revue trimestrielle, *Nouveaux Regards*<sup>1</sup>. Le dernier numéro (n° 37-38) offre deux dossiers fondamentaux : l'un sur le travail, l'autre sur la carte scolaire. Le numéro 39 qui paraîtra début décembre en proposera deux nouveaux : l'un sur la sécurité, l'autre sur le développement durable.

Les recherches et débats sont publiés sous forme de Cahiers de l'Institut ou de Dossiers de l'Institut auxquels les équipes militantes font souvent appel. Ils sont téléchargeables sur le kiosque de l'institut (<http://institut.fsu.fr/kiosque/telechargement/telechargement.htm>).

Il y a enfin les livres qui ont beaucoup fait pour la renommée de l'institut en France et à l'étranger. Huit livres sont programmés. Dans la collection « Parcours engagés » ; trois récits de vie de militants : Eugène Péaud, Francis Arzallier et l'autobiographie intellectuelle de Georges Snyders, ainsi que *L'his-*

*toire des instituteurs de la seine* de Robert Hirsch. Dans la collection Comprendre et Agir vient de paraître *La riche histoire des pauvres*, sous la direction d'Hélène Latger, Jean-François Wagniar et Laurent Albaret. Dans la nouvelle collection « Du Temps/Institut de recherches de la FSU » vient de paraître *Reconstruire l'éducation* de Gilbert Dalgalian et va sortir un « contre-Brighelli », *La fabrique du génie*, écrit par Frank Rimbart.

## Le visible et l'invisible

Tout cela c'est la face visible de l'activité. Mais la face invisible, ce sont les chantiers qui visent à produire des travaux originaux, réalisés par des chercheurs de l'institut en collaboration avec des chercheurs extérieurs, travaux destinés à éclairer l'action syndicale. L'institut s'est doté d'un conseil scientifique de 20 personnes dont quatorze personnalités reconnues dans leur domaine comme (Agnès Van Zanten, Dominique Lhuillier, Florence Lefresne, Claudine Kahane, Gérard Mauger, Bertrand Geay, Pierre Moeglin, José Rose...). Dans un monde complexe, comprendre est aussi décisif qu'agir. L'institut poursuit cet objectif avec détermination et malgré les difficultés et contradictions quotidiennes. La confrontation entre des militants qui pourraient avoir tendance à privilégier le court terme, l'efficacité du slogan et de l'action et des chercheurs qui ont parfois tendance à oublier de confronter leur objet d'étude avec la pratique et la politique au sens noble du terme est féconde si tout le monde veut bien en accepter les contraintes.

S'il représente pour de nombreux militants de la FSU à la fois un outil de réflexion et de recherche mais aussi un lieu de prolongement de leur travail, de mise en perspective, l'institut est totalement autonome des instances

## L'institut a sa revue

L'institut publie sa revue intitulée *Nouveaux regards*. Au sommaire du numéro de rentrée, un grand dossier intitulé «Changer le travail, changer la vie», qui montre à quel point il est urgent de prendre à bras-le-corps la question du travail. Le Forum est consacré à la carte scolaire, et démonte pièce par pièce les fausses évidences qui alimentent la volonté de la supprimer, tout en ouvrant des pistes pour la rendre plus juste et plus efficace. La revue est composée de rubriques : Arts, Grand entretien, Univers des sciences, Regards sur l'Institut, Livres...



Commande à l'Institut de recherches de la FSU

[institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) ou 01 44 79 90 41

Le numéro : 12 euros

(10 euros à partir de 10 exemplaires).



# de la FSU

© CADIEU/NAJA

de celle-ci. C'est une des richesses de la fédération d'ailleurs, lors de grandes campagnes, comme par exemple lors du foisonnant débat sur l'Europe et la marchandisation de l'école, que de pouvoir alors s'appuyer sur la contribution stimulante de l'institut.

JEAN-MICHEL DREYON

## La lettre de l'institut

À la revue et aux livres s'ajoute la *Lettre de l'institut* qui paraît régulièrement depuis avril 2007. Son objectif est de faire le lien entre deux numéros de la revue *Nouveaux regards et de proposer des pistes pour « en savoir plus »* sur un événement ou un problème que nous rencontrons dans nos pratiques professionnelles ou militantes. Lettre électronique mensuelle, téléchargeable sur le site, dont trois numéros sont parus : l'Europe, la carte scolaire et les statistiques ethniques. Sont en chantier une lettre sur la sécurisation des parcours professionnels et une autre sur l'histoire de la politique salariale dans la fonction publique.

Toutes les publications sont accessibles sur le site de l'institut : <http://institut.fsu.fr>

### Qu'est-ce qui fait la spécificité de l'institut de recherches de la FSU ?

Le but premier de l'institut c'est d'éclairer l'action des professionnels de l'éducation, de la recherche et de la culture grâce à des recherches sur les problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie professionnelle et sociale.

En ce sens, l'institut a un double lien avec la recherche et avec l'action. Cette référence dédoublée n'est pas simple : l'objectif n'est pas seulement de faire avancer les connaissances mais c'est aussi de tenter d'intégrer des savoirs aux pratiques. C'est pourquoi les participants aux chantiers de recherche de l'institut sont tout autant des chercheurs et des enseignants-chercheurs que des militants appartenant aux syndicats de la FSU. Ce double ancrage de l'ins-

## 3 questions à

### François Bouillon : « L'institut a un double lien avec la recherche et avec l'action »

titut génère une tension dynamique entre la nécessaire autonomie et la longue durée de la recherche et les urgences temporelles de l'action. L'originalité de l'institut c'est de parier sur la fécondité de cette tension.

### Quel est le rôle du conseil scientifique ?

Composé paritairement de chercheuses et de chercheurs reconnus par leurs pairs et reflétant une diversité de champs scientifiques, le nouveau conseil scientifique de l'institut a une triple mission : donner son avis sur le programme de recherches de l'institut, proposer de nouveaux thèmes de recherches et procéder au recrutement de jeunes chercheurs.

L'institut a besoin de ce regard « externe » pour mieux asseoir sa mission de recherche.

### Qu'attendez-vous de la FSU et de ses militants ?

L'institut a avant tout besoin de l'investissement de la FSU et des militants dans son activité. Nous attendons leur implication dans nos chantiers. Ainsi, nous démarrons un chantier sur la question « Qui sont et que font les enseignants ? » ; nous souhaitons que les syndicats enseignants de la FSU en soient partie prenante. D'autre part, nous tenons les 22 et 23 janvier un Forum sur « Travail et syndicalisme » qui concerne tous les syndicats de la FSU, leur présence est indispensable.

*François Bouillon est président de l'Institut.*



## Contre-lettre de mission



© NAJJA

Réutilisant la lettre de mission du président, des artistes ont rédigé un long texte pour servir de base à une politique culturelle. Ils mettent notamment en évidence le manque

de démocratie lié au déséquilibre persistant entre Paris et les régions, « politique d'addition de guichets et de projets au détriment de la cohérence d'ensemble », prise en compte insuffisante de la diversité culturelle des populations et de la sensibilisation des publics, faible renouvellement sociologique des personnes fréquentant les lieux culturels.

Les industries culturelles sont de leur côté à l'origine d'une part croissante de la richesse et de l'emploi en même temps qu'elles pèsent, de manière trop souvent hégémonique, sur la notion même de culture, confondant les « œuvres » et les « produits », le projet artistique et l'impératif de rentabilité financière.

Les artistes signataires demandent entre autres choses à la ministre, d'élargir les conditions de fréquentation des lieux culturels, de prendre en compte l'ensemble des expressions artistiques, de mettre en œuvre la « diversité culturelle » définie dans les textes de l'UNESCO. Ils proposent également d'organiser un « Grenelle de l'éducation artistique et culturelle ».

Ils réclament de France Télévisions une plus forte identité de service public, avec un cahier des charges qui évite la référence unique à l'audimat. Les signataires proposent d'expertiser la proposition d'un « chèque culture » remis aux familles les plus défavorisées pour leur permettre d'accéder aux équipements culturels de leur choix. Ils souhaitent que les aides publiques à la création permettent un soutien affirmé aux formes de création les moins inféodées aux canons académiques ou aux productions strictement commerciales.

E. L.

## Phéniciens et Méditerranée

On sait peu de choses sur les Phéniciens qui occupaient le Liban actuel avec quelques kilomètres en plus au nord et au sud. Ce peuple inventeur de l'alphabet a laissé peu d'écrits derrière lui. Depuis quelques décennies, la recherche sur les Phéniciens d'Orient, tant sur le territoire proprement phénicien qu'à Chypre, a révélé l'originalité de ce peuple et de l'art phénicien, qui a inspiré l'art punique.

Les Phéniciens ont été de remarquables artisans, sculpteurs, architectes, urbanistes. Si l'architecture est mal connue, peu de monuments ayant subsisté, la statuaire est, en revanche, fascinante et les objets mobiliers sont d'un grand raffinement.

**Institut du monde arabe**  
Jusqu'au 20 avril 2008

## Paris en couleurs... des frères Lumière à Martin Parr

À l'occasion du centenaire de la commercialisation de l'autochrome, premier procédé industriel de photographie couleur inventé par les frères Lumière, l'exposition Paris en couleurs dévoile au public 300 photographies inédites de la capitale. Prises entre 1907 et aujourd'hui, ces images couleurs témoignent des transformations de la ville et de l'histoire de la photo couleur : images des Archives de la planète, films courts (1907-1930), tirages

originaux de Gisèle Freund, vues de l'Exposition internationale de 1937, de la vie des parisiens (1930-1960), enfin photos d'artistes et de mode (des années 60 à nos jours).

**Hôtel de Ville**  
5, rue Lobau Paris 4<sup>e</sup>

## Le goût aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle

La vie artistique dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle a été animée par la constitution de collections d'œuvres d'art, qui ont à leur tour contribué au développement des musées dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. La famille Esterházy et surtout le Prince Nicolas II, un Européen convaincu, se sont passionnés pour l'art.

**jusqu'au 7 janvier**  
**Château de Compiègne**

## Photique

En novembays.  
**Du 6 au 11 novembre**  
[www.asiexpo.com](http://www.asiexpo.com)

## Antarctica



© SEBASTIAN COPELAND

Les clichés du photographe Sebastian Copeland témoignent du réchauffement climatique en Antarctique. Partenaire de l'ONG Greencross International, Sebastian Copeland lui reversera 5% des ventes de ses œuvres. Son livre *Antarctica, Alerte sur la planète* vient de sortir au mois de novembre.

[www.antarcticabook.com](http://www.antarcticabook.com)

## C'est à Lyon

Jusqu'au 16 janvier 2008, c'est la **Biennale d'art contemporain** à Lyon. Rendez-vous depuis dix ans avec



© MUCCHIELLINAJA

les univers de la création actuelle, elle essaime dans la ville et sa région expositions, débats et conférences autour de l'avenir de l'art.

À la question posée par la Biennale 2007 : « Quel(le) est selon vous l'artiste qui a ou a eu un rôle essentiel dans les années 2000? », le musée Paul-Dini offre une réponse avec le parcours **50 artistes de Rhône-Alpes**, œuvres récentes d'artistes ayant un lien de vie ou de travail avec la Région. Jusqu'au 10 février.

Luxe et tradition, le musée des tissus de Lyon fête les **70 ans du carré Hermès** avec un parcours de spécimens que lui a offert la Maison Hermès. Ces célèbres foulards sont fabriqués tout près de Lyon, en Isère. La haute technicité exigée par l'impression au cadre est utilisée pour la fabrication de ces foulards, tradition remontant aux indienneurs du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Jusqu'au 6 avril.

# Opéras : les régions sous restriction

**Mauvaise surprise à l'annonce du budget 2008 de la culture : les petits opéras régionaux (Tours, Avignon, Metz...) verraient leurs aides considérablement réduites alors que trois scènes parisiennes nouvelles sont annoncées. « La mort de l'opéra en région » prédisent les directeurs des opéras concernés**

Rien ne va plus sur les scènes lyriques. Touché par les mouvements sociaux en raison des attaques contre le régime spécial de ses salariés (voir ci-dessous), l'opéra de Paris a dû annuler plusieurs représentations depuis le 18 octobre. Au même moment, les opéras en région viennent de recevoir le montant de leur allocation budgétaire pour 2008. Les petits opéras de province sont plus qu'inquiets. Raymond Duffaut, l'homme qui a relevé les Chorégies d'Orange moribondes, et dirige par ailleurs l'opéra d'Avignon s'est offusqué de la rumeur d'une suppression totale de l'aide d'État que perçoit son théâtre: « *Ce serait l'arrêt de mort de nos maisons car nous devrions supprimer plusieurs productions chaque saison* ». Et le chef d'orchestre Jean-Yves Ossonce qui dirige le Grand-Théâtre de Tours, d'expliquer: « *D'après nos informations, le ministère de la Culture s'apprêterait à sucrer les subventions des opéras d'Avignon et Metz, tandis que celle de Tours serait divisée par deux en 2008, puis supprimée en 2009* ».

Au ministère, on ne sait rien. Enfin presque: Jean de Saint-Guilhem qui dirige la danse, le théâtre, la musique et des spectacles renvoie la balle à ses directions régionales: « *les Drac sont relativement autonomes dans la définition de leurs budgets* » et assure qu'il « *n'a jamais été question de diminuer la subvention de Tours* ». Avouant une certaine « *tension budgétaire* », le directeur a cependant lâché: « *que la politique lyrique en région sera certainement réorientée* ».

**6 + 1,6 = 7,6 % de « légère baisse » ?**

Faut-il comprendre qu'une sélection sera réalisée parmi les opéras? La réponse se trouve sans doute dans la mise au point de la ministre, Christine Aubanel, qui assure que les aides d'État resteront au niveau de 2007 « *25,1 millions d'euros sont destinés aux opéras en région, soit une légère baisse à hauteur de 0,4 million* ». Mais il faut ajouter à cette « *légère baisse* », les fameux crédits de précaution imposés par Bercy aux ministères, soit une réserve de 6 %.



Pour les opéras régionaux, la baisse des aides équivaut à la suppression de plus de la moitié des productions lyriques.

Dès lors, rien d'étonnant à ce que les directeurs des opéras concernés maintiennent leurs réserves: « *Je prends le pari que le gel de 6 % sera confirmé et s'ajoutera à la baisse de 1,6 % annoncée* ». Les décisions seront prises le 15 décembre.

Raymond Duffaut ne cache pas son pessimisme après sa rencontre avec la ministre début décembre: « *elle m'a dit que les budgets seraient difficiles, mais qu'elle essaierait d'être vigilante sur les décisions* ». Pour le directeur artistique d'Avignon, « *diminuer les subventions, c'est, à terme, condamner à mort les petits opéras régionaux* ».

L'opéra d'Avignon, par exemple, produit cinq opéras, quatre opérettes et un ou deux ballets. Les aides nationales

## Quatre statuts

Les vingt-sept opéras français relèvent de quatre statuts différents en plus du label *Opéra national* octroyé à Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris et Strasbourg.

Les régies municipales sont les plus nombreuses (dont Avignon, Metz et Tours touchés par les restrictions). Les EPCC (établissement public de coopération culturelle) permettent de réunir plusieurs établissements. Les EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) sont plus rares (Vichy ou l'Opéra-comique).

Enfin quelques associations (Compiègne ou le Châtelet à Paris).

servent non pas au fonctionnement, mais justement à ces productions. Quatre opéras seraient ainsi supprimés. Le public du Vaucluse et des départements limitrophes se retrouverait ainsi sans possibilité d'assister à des œuvres lyriques. En revanche, la Philharmonie de La Villette, l'Opéra-comique et Chaillot, trois scènes parisiennes bénéficieraient de nouvelles aides. « *Je ne suis pas opposé aux mesures nouvelles, mais pas au détriment de l'acquis ni des régions* » conclut Raymond Duffaut.

VÉRONIQUE GIRAUD

## Grève à l'opéra de Paris

Le 26 octobre, les syndicats CGT, FO, FSU et Su ont appelé à une grève de 5 jours qui a bloqué les représentations des opéras de Paris. Les 1 680 salariés permanents cotisent à leur propre caisse de retraite qui est à l'équilibre grâce à une subvention d'État d'environ 10 millions par an. Il s'agit du plus ancien régime spécial (avec celui de la Comédie Française) qui a été créé par Louis XIV en 1698. Ce régime permet notamment aux musiciens ou aux choristes d'envisager une retraite à un âge décent sans attendre les 40 ans de cotisations. Par ailleurs, dans tous les grands opéras du monde, les danseurs partent à l'âge de 40 ans...



© NETANGENAJA



# La gratuité est-elle

Quatorze musées et monuments nationaux gratuits pendant le premier semestre 2008. Un beau coup de pub institutionnelle pour le gouvernement ! Et après ? Des études fournissent des réponses sur les effets de la gratuité sur le public.

Le 23 octobre, Christine Albanel exposait la volonté gouvernementale d'expérimenter la gratuité de 14 musées et monuments nationaux entre janvier et juin 2008. Une expérimentation bien nécessaire car, au regard des

que si elle est accompagnée d'une politique des publics.

Or l'annonce d'expérimentation semble étendre la gratuité mise en place avec succès les premiers dimanches du mois alors que les résultats des études menées pour le Ministère de la culture par cinq chercheurs, donnent des pistes beaucoup plus nuancées\*.

## Une idéologie de la gratuité

À partir d'études sur le comportement du consommateur vis-à-vis de la gratuité et de l'impact de cette dernière sur la fréquentation, il ressort que la gratuité a pour effet une augmentation de la fréquentation à court terme mais à moyen et long terme, une augmentation nulle.

Pour les chercheurs, les résultats des collectes de 2003 et 2004 auprès du public peuvent se résumer ainsi: la gratuité est secondaire dans la construction et la réalisation d'un projet de visite. Supprimant l'effort monétaire, elle met au premier plan

les autres efforts : déplacement, temps passé... et met en avant le risque de déception de la visite, d'agacement lié à la foule.

Pour les habitués (ayant fait au moins deux visites dans l'année), la gratuité peut accélérer ou retarder la visite mais le désir de visite est plus fort que l'impact du prix.

Pour les non-visiteurs (pas de visite dans l'année), la gratuité n'est pas le problème, les musées ne sont pas assez attractifs, trop complexes.

En conclusion, la gratuité peut donner une représentation négative de la visite sauf si elle est périodique et fonctionne comme une promotion. Les résultats montrent que la politique de la gratuité en France est mal adaptée, sa communication déficiente, les objectifs affichés peu clairs. On est là au milieu du chemin qui reste à faire pour conquérir de nouveaux publics. Or l'annonce du ministère de la culture ne semble pas tenir compte de ces résultats. On en reste à l'affichage médiatique.

## Une gratuité ciblée est efficace

Ce problème de la gratuité, qui touche toute l'Europe depuis les années 80, a été l'objet d'une autre étude plus ancienne menée par Claude Fourteau, pionnière de ces questions. Son questionnement original était: « *Cet idéal de partage de la culture est-il porté également par le public? Est-ce que le public donne le même sens à la gratuité que les acteurs institutionnels des musées et monuments?* ».

C'est pour le Louvre que Claude Fourteau a conduit son enquête. Chaque dimanche, de 1996 à 2000, le public venant au musée a été interviewé et, après un traitement par plusieurs équipes et comités scientifiques, les résultats ont construit la première vision scientifique de la gratuité. Dès 1998, au vu des résultats, le Louvre prenait la décision de la gratuité d'un dimanche par mois. Ce n'est qu'en 2005 que le ministère l'adopta pour toute la France. Pour cette nouvelle expérimentation, Claude Fourteau n'a pas été consultée...



© J. MUCCHIELLI/NAJA

Pour les habitués, le désir de visite est plus fort que l'impact du prix.

études et des expérimentations européennes, la gratuité des collections permanentes des musées ne favorise « *l'attraction plus large des publics vers les lieux de culture* », objectif énoncé par la ministre de la culture,

## La gratuité en pratique

Les quatorze établissements sélectionnés se trouvent sur toute la France. À Paris et en région parisienne, le musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye, le musée de Cluny-musée national du Moyen Âge, le musée national de la Renaissance d'Ecouen, le musée Guimet, le musée des Arts et métiers et le musée de l'Air et de l'Espace du Bourget.

Dans les régions, cinq musées et monuments liés à l'histoire de France: le musée de la Marine de Toulon, le musée national du château de Pau, le palais du Tau à Reims, qui présente les objets des sacres des rois de France, le palais Jacques Cœur à Bourges et le château de Pierrefonds. Pour les arts décoratifs et l'art contemporain: le musée de por-

celaine Adrien Dubouché à Limoges et le château d'Oiron. Enfin, le musée Magnin à Dijon

où tous les musées sont déjà gratuits. Parallèlement, pendant cette période, seront testées des gratuités ciblant des catégories de publics. Quatre grands musées parisiens proposeront un accès libre et gratuit, un soir par semaine, pour tous les jeunes de 18 à 26 ans: ceux-ci rentreront donc gratuitement au musée national d'Art moderne (centre Pompidou) le mercredi, au musée d'Orsay le jeudi, au Louvre le vendredi et au musée du quai Branly le samedi.



© P. Rivaud / NAJA

# payante?

Musée  
Sortie

© J. M. CHIELLI/NAJA

Beaubourg pratiquera une gratuité ciblée du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008. Son accès sera libre et gratuit, chaque mercredi soir pour tous les jeunes de 18 à 26 ans.

## Bienfaits et défiance de la gratuité

Les interviewés de l'étude du DEPS ne croient pas à l'égalité des chances par la gratuité, ils s'en défient. Pour eux, rien n'étant gratuit, elle déclenche une interrogation: pour qui, qui paye?

L'achat d'un billet a une valeur forte: je paye donc je m'engage. D'une personne à une autre, la gratuité est perçue comme positive alors que collectivement, elle est suspecte et peut déprécier la valeur de la visite.

La grande gagnante est la gratuité ponctuelle. Avec la gratuité du 1<sup>er</sup> dimanche du mois, les journées du patrimoine sont de vrais succès. Là, la gratuité représente des retrouvailles communautaires.

Augmenter l'attractivité et l'intérêt des visites, jouer sur l'implication, rendre les lieux attirants, prendre en compte la diversité des publics, accompagner sans relâche les mesures de gratuité, tels sont les enjeux. Seront-ils étudiés dans l'expérimentation 2008? Le débat sur la gratuité culturelle est ouvert

VÉRONIQUE GIRAUD

\* Études réalisées par le Département des études, de la prospective et des statistiques rassemblées dans La gratuité des musées et des monuments côté public (La Documentation française, 2006)

## 3 questions à Claude Fourteau « La gratuité doit être exceptionnelle et régulière »

*Comment s'est déroulée l'étude que vous avez menée au Louvre?*

En 1996, alors chargée de la politique des publics au Louvre, il n'existait pas d'études sur la gratuité. L'étude du Louvre sur la gratuité a été commandée en interne par le Ministère de la culture. Elle s'est faite sur le public venant le dimanche au musée de 1996 à 2000, il s'agissait donc d'un vrai public, ce qui est exceptionnel et donne tout leur poids aux résultats. Le Louvre a décidé en deux ans la gratuité du 1<sup>er</sup> dimanche du mois. pour l'État, il fallut cinq ans. Elle s'est ensuite étendue aux musées municipaux.

*Les effets bénéfiques de la gratuité?*

Ce qui ressort de la gratuité,

un de ses effets, c'est d'être à la fois l'événement, le cadeau, l'initiation. Pour le public interrogé, il était très sensible que si la gratuité était pérenne, elle n'aurait pas les mêmes effets. Elle doit être exceptionnelle et régulière, donnant ainsi naissance à de nouvelles formules, de nouveaux programmes de visites. Elle doit rester une incitation, un jour à ne pas manquer. Au Louvre, le public français est multiplié par trois les jours de gratuité.

*A-t-elle des effets pervers?*

Ce qui est à craindre avec une gratuité continue, ce sont les problèmes de financement. D'autre part, la gratuité a ses limites. Les jours gratuits, les primo-visiteurs sont plus nombreux alors que les conditions d'apprentis-



© GRANJEAN

Claude Fourteau, chargée de la politique des publics 18 ans à Beaubourg et 10 ans au Louvre, a dirigé l'étude de la gratuité des musées un dimanche par mois.

sage ne sont pas toujours favorables. L'essentiel est de désacraliser la visite, de la rendre accessible. Il faut avant tout franchir cette étape. Cela doit être ensuite relayé par les institutions. Or les politiques ne sont pas favorables à la gratuité, la plupart des professionnels de la culture y sont réticents, compte tenu des enjeux financiers. Les oppositions à la gratuité sont de trois sortes: l'élitisme, l'économie, la non-objectivité des études. L'idéologie a un fort impact sur les résultats d'une analyse.



**Patrick Viveret**, cofondateur du processus international « Dialogues en Humanité », lance le projet « Sortons du mur ». Son objectif : provoquer la discussion et réhabiliter l'imaginaire, afin de promouvoir les alternatives à la « croissance insoutenable ».

Sur quel constat se fonde le projet « sortons du mur » ?

Depuis longtemps, l'alerte sur les risques liés à notre mode de production s'exprime à travers la formule « nous allons dans le mur », alors que, dans les faits, nous y sommes déjà. Qu'il s'agisse de la montée des courants totalitaires et xénophobes, des catastrophes technologiques, ou des conséquences du dérèglement climatique, nous vivons déjà au quotidien des situations inacceptables. La question qu'il faut se poser, c'est donc : comment sortir du mur, ou plutôt des nombreux murs que nous avons déjà percutés. Une partie de la réponse réside dans la prise de conscience que certains de ces murs, dont la peur nous immobilise, sont en fait des brouillards artificiels liés à la faiblesse de notre imaginaire. Exemple : nous sommes prêts à accepter tous les dégâts sociaux et écologiques du capitalisme contemporain, au motif que l'échec dramatique du communisme disqualifierait définitivement toute idée d'une économie administrée. Cette logique binaire, cette panne d'imaginaire, nous empêche de voir qu'il existe une autre voie : celle d'une économie « plurielle », fondée sur une économie de marché régulée écologiquement et socialement par plus d'intervention publique et plus d'économie sociale et solidaire. Or, les défis liés au changement climatique rendent nécessaire de trouver une alternative à notre croissance insoutenable. Pour sortir du mur, il faut mettre la question du mieux-être et de la qualité de vie au cœur des projets politiques, changer de regard, non pas pour dire « un autre monde est possible », mais plutôt : « une autre manière d'être au monde est déjà là ».

Qui incarne cette « autre manière d'être au monde » que vous encouragez ?

Un grand nombre d'acteurs et d'initiatives ont émergé ces der-

## « Sortons du mur »



nières années sur le plan social et culturel, dont les médias, focalisés sur l'« ancien monde », parlent peu. À travers la société civile mondiale, les forums sociaux mondiaux et quantité d'autres mouvements, il existe une floraison d'initiatives et de réseaux qui s'inscrivent dans ce que l'on appelle l'émergence des « créatifs culturels ». Il s'agit d'un groupe sociologique dont les valeurs affichées sont : l'écologie, l'être plutôt que le paraître, l'ouverture multiculturelle, l'implication sociale, les valeurs féminines, ainsi qu'un lien revendiqué entre transformation personnelle et collective.

Autre caractéristique des « créatifs culturels » : ils ne se connaissent pas eux-mêmes, et ont le sentiment d'être minoritaires et marginaux, alors qu'une enquête réalisée en France montre qu'ils représentent 17 % des plus de 15 ans, soit huit millions de personnes. L'une des clés du projet « Sortons du mur ! », c'est de prendre les initiatives qui permettent à ces acteurs de se reconnaître, d'entrer en réso-

nance, au travers de rencontres et de manifestations culturelles comme le « Printemps créatif », ou le « Festival du vent ». Une autre clé du projet, c'est de prolonger un phénomène observé lors du « Grenelle de l'environnement » : celui du rapprochement entre le monde des ONG environnementales et celui des syndicats, afin de leur permettre de développer des stratégies communes. Notre objectif n'est pas d'éliminer le rôle des acteurs institutionnels, mais les enjeux sont d'une telle nature qu'on ne peut se priver d'aucune aide, et c'est sur le terrain de l'économie sociale et solidaire que les avancées les plus importantes vers un changement de rapport au pouvoir et à la richesse ont déjà été obtenues.

Le changement de rapport à la richesse est notamment incarné par les systèmes d'échange alternatifs. Où en est le projet « Sol », dont vous êtes l'un des initiateurs ? Centré à l'origine sur la Bretagne, le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France, il s'étend depuis peu aux régions Rhône-Alpes et Alsace, et même en Catalogne dans le cadre du projet « EuroSol ». Sol, et les Systèmes d'échange locaux (Sel) en général, prennent une importance croissante dans le contexte de la crise financière internationale, dont les observateurs les plus avisés nous disent que le pire est encore à venir. Ces monnaies complémentaires, qui ont la particularité d'être enracinées dans l'économie réelle - alors que l'économie financière n'y est plus -, pourraient bien être, en cas de crise majeure, un bon moyen d'éviter une éventuelle récession.

### PATRICK VIVERET

Magistrat à la Cour des Comptes et directeur du Centre International Pierre Mendès France (CIPMF), le philosophe Patrick Viveret a cofondé le groupe de travail « Dialogues en Humanités ». Initiateur du projet de monnaie alternative « Sol », il est aussi président de l'observatoire de la décision publique.



**EST-CE QUE MON RIRE SERAIT AUSSI  
CONTAGIEUX SI J'ÉTAIS SÉROPOSITIF ?**

C'EST LE SIDA QU'IL FAUT EXCLURE, PAS LES SÉROPOSITIFS.



[www.aides.org](http://www.aides.org)



# Pourquoi je suis à la GMF ?

PARCE QU'ILS ONT  
DES OFFRES  
RÉSERVÉES  
AUX AGENTS DES  
SERVICES PUBLICS  
DE MOINS DE  
30 ANS !!!



... IL N'Y A  
PAS DE SURPRISES  
POUR LES NOUVEAUX  
CONDUCTEURS!

-25%

... ET EN PLUS  
ILS OFFRENT -25%  
SUR TOUS LES CONTRATS  
LA PREMIÈRE ANNÉE\*

4

**GMF, 1<sup>ER</sup> ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.**

Un seul numéro : GMF au 0820 809 809 (0,12€ TTC/min) ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

\* Off. valable jusqu'au 31/12/2008.  
La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle.  
Entreprise régie par le Code des assurances - 45930 Châteauneuf codex 9 et ses filiales GMF Assurances et La Sauvegarde.

